



Conseil de sécurité

Cinquante-sixième année

4258^e séance

Jeudi 18 janvier 2001, à 10 heures
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Jayakumar	(Singapour)
<i>Membres :</i>	Bangladesh	M. Chowdhury
	Chine	M. Shen Guofang
	Colombie	M. Valdivieso
	France	M. Levitte
	États-Unis d'Amérique	M. Holbrooke
	Fédération de Russie	M. Gatilov
	Irlande	M. Cooney
	Jamaïque	Mlle Durrant
	Mali	M. Touré
	Maurice	M. Neewoor
	Norvège	M. Kolby
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Eldon
	Tunisie	M. Ben Mustapha
	Ukraine	M. Kuchynski

Ordre du jour

Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178.

La séance est ouverte à 10 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de la Suède et de la Yougoslavie des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Mladenović (Yougoslavie) prend place à la table du Conseil et M. Schori (Suède) occupe le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité est prêt à inviter, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. Jean-Marie Guéhenno, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite M. Guéhenno à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Je donne maintenant la parole à M. Jean-Marie Guéhenno, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix.

M. Guéhenno : C'est pour moi un plaisir, Monsieur le Ministre, de présenter aux membres du Conseil de sécurité une mise à jour sur les derniers événements intervenus au Kosovo, depuis notre dernière présenta-

tion à la mi-décembre. Et avant de commencer cette présentation, laissez-moi rappeler que M. Kouchner a maintenant quitté Pristina et que son successeur, le nouveau Représentant spécial du Secrétaire général, M. Hans Haekkerup, a pris ses fonctions. Je tiens à cette occasion à rendre hommage à M. Kouchner qui a su, avec le talent, le cœur et l'énergie qu'on lui connaît, mobiliser les énergies dans des conditions très difficiles pour mettre sur pied une administration intérimaire au Kosovo, dans le cadre de la résolution 1244 (1999).

Je parlerai d'abord des institutions administratives intérimaires conjointes. La Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) a poursuivi ses efforts pour créer des structures administratives locales inclusives, et pour assurer la base politique de cet effort, le Représentant spécial sortant a rappelé aux habitants du Kosovo que c'est leur responsabilité de construire une société tolérante au Kosovo. Il a appelé les responsables politiques du Kosovo à user de leur influence pour rejeter l'intolérance, pour mettre fin à l'extrémisme, et a souligné que les Albanais du Kosovo risquaient de gâcher beaucoup de la bonne volonté de la communauté internationale s'ils ne mettent pas fin aux meurtres qui sont motivés par des considérations ethniques et la violence politique d'une manière générale.

Le Conseil de transition du Kosovo (KTC) a été élargi et d'autres élargissements sont prévus pour rendre cet organisme aussi représentatif que possible de toutes les communautés politiques, religieuses et ethniques du Kosovo. Trois nouveaux membres ont participé à la réunion du KTC, le 10 janvier dernier, l'un du Parti du centre-libéral, le second, du Parti bosniaque d'action démocratique du Kosovo, et le troisième du Parti démocratique Ashkalija du Kosovo. Ces partis ont leur base politique dans les différentes communautés minoritaires du Kosovo, en l'occurrence les Bosniaques du Kosovo, les Ashkalija et les Gorani, respectivement. La Structure intérimaire du Conseil administratif, c'est à dire le IAC, devra encore poursuivre son effort de réforme. D'autres changements devront prendre en compte les résultats des élections municipales du 28 octobre, qui ont permis à la Mission des Nations Unies d'évaluer la popularité des différents partis sur une base qui s'étend à l'ensemble du Kosovo.

Le Représentant spécial a présidé les deux réunions du Conseil conjoint avec les cochefs des structures administratives. Le principal objectif de ce

Conseil est d'accroître la coopération entre les différents départements administratifs.

Le 10 janvier, la première réunion du Groupe de travail de la MINUK sur le cadre légal et institutionnel pour des élections générales au Kosovo, s'est tenue. Y ont participé des experts albanais et serbes du Kosovo, désignés par le IAC. La réunion s'est principalement préoccupée des questions concernant les fonctions, la composition d'une assemblée provisoire et sur une formule électorale appropriée pour des élections s'étendant à l'ensemble du Kosovo. La date de ces élections devra être fixée une fois que le cadre juridique aura été précisé, établi par le Représentant spécial.

Les assemblées des 27 municipalités où les résultats des élections municipales ont pu être certifiés sont maintenant en état de fonctionner. Les trois commissions prévues par les textes – la commission politique, la commission des finances, la commission sur les communautés et la médiation – ont été établies dans 12 de ces assemblées. Dans huit autres, le processus de mise en place de ces commissions est en cours. Cependant, le processus de mise en place des administrations municipales a été compliqué dans certaines municipalités par la politisation délibérée du processus de sélection des hauts fonctionnaires municipaux, politisation délibérée par les deux principaux partis politiques albanais du Kosovo. Ceci a gêné les efforts de la MINUK pour mettre en place des assemblées municipales démocratiques et efficaces.

Dans les trois municipalités du Kosovo où les Serbes ont la majorité, des représentants serbes ont été désignés dans ces assemblées par le Représentant spécial. Cependant, l'inclusion de Serbes du Kosovo dans les assemblées où il n'y a pas une majorité serbe, reste un problème à régler. Le Représentant spécial a rencontré les représentants de la communauté serbe du Kosovo. Les négociations ont été cependant compliquées par les demandes de certains responsables serbes que leurs communautés soient autorisées à mettre en place leurs propres structures municipales distinctes et séparées, à l'écart des assemblées élues. Ceci a été rejeté par la MINUK comme contraire à la résolution 1244 (1999).

Je voudrais dire un mot de l'Assemblée du SNC de Gracanica. Le 30 décembre, le Conseil national serbe de Gracanica a tenu sa réunion de fin d'année. L'Assemblée de Gracanica a réaffirmé sa volonté de participer à toutes les institutions mises en place par la

MINUK sur l'ensemble du Kosovo, tout en critiquant vigoureusement des leaders serbes basés à Belgrade et leurs représentants au Kosovo, qui ont continué de soutenir une politique de non-coopération avec la MINUK. L'Assemblée de Gracanica a exprimé sa préoccupation sur le respect de la loi, la mise en place efficace de procédures permettant de faire appliquer la loi. Elle a également exprimé sa préoccupation sur les ventes récentes de biens appartenant à des Serbes, ventes qui auraient été faites sous pression, selon l'Assemblée de Gracanica. La MINUK examine en ce moment divers moyens administratifs de répondre à ces préoccupations exprimées par cette Assemblée.

La MINUK et les représentants de la Yougoslavie se sont rencontrés pour discuter de la question des détenus et des personnes disparues. Cette réunion a porté principalement sur des arrangements pratiques pour des visites familiales, aussi bien dans les prisons placées sous l'autorité de Belgrade que dans les prisons qui relèvent de l'autorité de la MINUK. Les représentants yougoslaves ont également demandé que leur personnel médical soit autorisé à procéder à des examens médicaux des prisonniers serbes détenus dans des prisons du Kosovo avant que ne commencent les visites familiales. Les autorités yougoslaves ont rejeté une demande de la MINUK tendant à autoriser des médecins internationaux à procéder à des visites médicales et à évaluer l'état de santé de prisonniers albanais malades dans des prisons de la République fédérale de Yougoslavie. Mais les autorités yougoslaves se sont engagées à ce que leurs propres médecins procèdent à ces visites médicales. Le 17 décembre, la MINUK en collaboration avec l'Organisation internationale pour les migrations, a organisé une seconde visite familiale à la prison de Nis, visite familiale qui a permis à 20 prisonniers d'avoir la visite de leurs familles.

S'agissant des questions de sécurité, depuis que le Conseil a été informé pour la dernière fois par le Secrétariat, il y a eu un incident sérieux dans le nord du Kosovo. Le 18 décembre, le bâtiment municipal de la MINUK à Zubin-Potok a été le théâtre de coups de feu et d'une attaque à la grenade. Des menaces et des attaques contre des membres de la LDK ont continué. Le principal mécanisme de coordination pour assurer une réponse efficace et coordonnée de la communauté internationale à ces incidents est la Groupe spécial sur la violence politique de la MINUK. Un certain nombre de responsables politiques de haut niveau de la LDK restent sous protection policière de la MINUK.

S'agissant des communautés minoritaires au Kosovo, les Serbes du Kosovo et leurs biens ont continué d'être la cible d'incidents violents, y compris des incendies volontaires et des attaques à la grenade. Dans les communautés ashkalija, l'atmosphère est restée tendue, après l'assassinat en novembre de quatre Ashkalija qui étaient revenus à Srbica, dans la région de Mitrovica. Le Haut Commissariat aux réfugiés (HCR) informe que dans plusieurs endroits, des parents ashkalija gardent leurs enfants à la maison, ne les envoient pas à l'école par crainte pour leur sécurité. Les tensions interethniques continuent ainsi de créer des problèmes pour l'accès des communautés minoritaires aux services sociaux. Par exemple, l'accès aux services de santé, particulièrement dans les communautés qui représentent des petites minorités risque de se détériorer encore davantage. Ces services ont été pour une large part fournis par des ONG et par la KFOR. Cependant, un certain nombre ont l'intention ou sont en cours de retrait du Kosovo. Et le département de la santé mis en place par la MINUK s'efforce de combler les vides que ces départs occasionneront.

Les troubles récents dans les municipalités du nord du Kosovo ont conduit à des pressions accrues sur les Albanais du Kosovo et sur d'autres minorités dans ces zones. A cet égard, une augmentation notable a été relevée dans le nombre d'incidents visant des Albanais du Kosovo et d'autres groupes minoritaires qui restent dans la partie nord de la ville de Mitrovica. Le HCR estime qu'il n'y a guère plus de 19 familles albanaises à rester aujourd'hui dans cette partie de la ville. Et le HCR note que des minorités continuent de quitter la province bien que les départs récents semblent être à une très petite échelle.

Le 13 janvier, le Comité mixte pour le rapatriement des Serbes du Kosovo a approuvé un document-cadre sur les retours en 2001. Ce document-cadre relève que les retours devraient être menés de façon discrète, progressive et organisée. Il contient une analyse détaillée des conditions de vie dans les communautés serbes du Kosovo, ainsi que des recommandations précises et les ressources qui seraient nécessaires pour mettre en place ces mesures, aussi bien au niveau local qu'au niveau central, afin de créer des conditions favorables pour les retours de Serbes au Kosovo. Aussi bien le Conseil national serbe de Kracanica que les autorités serbes de Mitrovica ont donné leur plein accord à ce document-cadre.

(L'orateur poursuit en anglais)

Je voudrais maintenant parler de l'administration civile et de la primauté du droit au Kosovo. Depuis le dernier exposé au Conseil, certains faits nouveaux décisifs sont intervenus en matière d'administration civile. Des bureaux de l'emploi sont maintenant opérationnels dans un grand nombre de communautés. Une initiative visant à installer un jeune travailleur dans chaque conseil municipal a été lancée pour faire participer les jeunes aux activités de la communauté, tels que le ramassage des ordures et les campagnes pour une conduite prudente. À la fin de 2000, plus de 100 écoles avaient été construites ou réparées. Toutes les écoles sous tente ont été remplacées par des bâtiments préfabriqués. Du personnel et des locaux ont été mis à disposition pour prendre en charge les enfants abandonnés, et les procédures d'adoption sont maintenant en place pour trouver des foyers permanents pour ces enfants. À la fin de décembre, 46 000 familles recevaient une assistance sociale. Le deuxième programme d'adaptation à l'hiver de la MINUK est actuellement en cours, facilité par un temps doux pour la saison. Du bois de chauffage et du charbon ont été distribués aux familles nécessiteuses et des logements d'urgence ont été construits dans les principales villes.

La Mission a fait de grands progrès s'agissant de renforcer la primauté du droit au Kosovo. Le Centre juridique du Kosovo et la Banque mondiale ont commencé à travailler sur un projet d'assistance technique américain de 3 millions de dollars visant à mettre en place divers aspects du droit commercial, y compris des programmes de formation destinés aux juges et aux avocats. Le Groupe de travail chargé d'évaluer le fonctionnement de la justice a procédé à un examen du système judiciaire, en accordant une attention toute particulière au problème que pourraient poser les fautes de conduite de certains juges et de certains procureurs.

Le Service de police du Kosovo (KPS) s'est amélioré du point de vue tant qualitatif que quantitatif. Trois cent douze cadets ont obtenu leur diplôme à l'issue de la onzième année d'études à l'École de police du Kosovo, le 16 décembre, ce qui porte à 2 851 le nombre total des diplômés dans cette école ayant suivi une formation de base. Malgré une augmentation des menaces et des mesures d'intimidation contre le personnel du Service de police du Kosovo, les officiers du KPS exercent généralement leur métier avec compétence. On peut en citer pour exemple la poursuite et l'arrestation par un officier du KPS, en dehors de son horaire de service, d'un individu soupçonné

d'homicide, qui s'était échappé à plusieurs reprises après avoir été arrêté pour avoir tiré sur un soldat russe de la KFOR.

En ce qui concerne la reconstruction économique, l'accent que la MINUK avait initialement mis sur la reconstruction d'urgence s'est maintenant déplacé sur le développement économique et la promotion de l'entreprise privée. L'attention s'est concentrée sur le développement des petites et des moyennes entreprises, qui pourraient assurer pour l'essentiel l'augmentation du nombre des emplois stables. De grands progrès ont été faits pour mettre en place un cadre juridique destiné à soutenir le développement du secteur privé. Quatre règlements de base – relations avec les sociétés, annonces de contributions, investissements étrangers et contrats – ont été approuvés par le IAC. À la mi-décembre, la Mission a publié une évaluation préliminaire des besoins permanents de la reconstruction et du développement économique du Kosovo. Outre le développement du secteur privé, cette évaluation a mis l'accent sur cinq autres domaines prioritaires, à savoir l'éducation, la santé, l'allègement de la pauvreté, l'administration publique et le logement.

Dans le cadre du budget consolidé du Kosovo pour 2001, les sources nationales de revenus joueront un rôle accru dans le financement des dépenses. Le budget de 2001 prévoit que le total des dépenses s'élèvera à 743 millions de deutsche mark dans les entreprises publiques, les municipalités et le gouvernement général. Cela est financé par les revenus nationaux tels que les impôts, les droits et redevances des utilisateurs, représentant un montant de 541 millions de deutsche mark, et par les subventions des donateurs, pour un montant de 202 millions de deutsche mark, dont 40 millions sont réservés aux importations d'électricité si le besoin s'en fait sentir.

En ce qui concerne la situation dans la partie méridionale de la Serbie, l'environnement sécuritaire dans la vallée de Presevo reste tendu bien que des risques de conflits importants semblent avoir diminué. La plupart des 5 000 Albanais de souche qui se sont enfuis en novembre 2000 ont réintégré leurs foyers dans la partie méridionale de la Serbie, mais la situation demeure instable. Des éléments de l'Armée de libération de Presevo, Medveda et Bujanovac (UCPPM) sont entrés dans les villes et les villages, sous prétexte de protéger les populations revenues et se trouvent maintenant très près des forces militaires yougoslaves et de la police serbe. En outre, plusieurs incidents dans la partie méri-

dionale de la Serbie ont menacé les accords de cessez-le-feu conclus au début du mois de décembre. Il y a eu notamment la prise en otage de six Serbes près d'un point de passage au Kosovo le 31 décembre. Toutes ces personnes ont été libérées le jour suivant après une intervention de la KFOR.

La KFOR a continué de jouer un rôle important pour stabiliser la situation, notamment grâce à une visite que le commandant de la KFOR a effectuée à Bujanovac le 20 décembre. À la suite de cette visite, la KFOR a contribué à la conclusion d'un accord le 30 décembre, qui vise à améliorer la liberté de mouvement des personnes circulant entre Bujanovac en Serbie et la ville de Gnjilane au Kosovo. Le 10 janvier, l'Envoyé spécial du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés s'est rendu dans les villages de la zone de sécurité et a tenu des réunions avec le maire albanais de Presevo et M. Covic, le Premier Ministre adjoint de la République de Serbie afin d'évaluer la situation des personnes qui sont revenues. M. Covic a souligné son désir de travailler avec la KFOR pour assurer le désarmement pacifique des combattants albanais dans la région, a donné des garanties de sécurité à tous ceux qui souhaitent revenir dans leurs foyers à Presevo et a dit au HCR qu'il y aurait une compensation pour tous les dommages causés par les forces de sécurité.

M. Covic a également déclaré que des dispositions seraient prises pour renforcer le rôle des Albanais de souche dans le gouvernement local. Selon le HCR, d'autres mesures concrètes, comme l'inclusion d'Albanais de souche dans les forces de police locales et la démilitarisation de la région sont nécessaires si l'on veut éliminer les sources de tension dans la région. Le HCR a établi une présence dans la région afin de suivre de près la situation.

La question de l'uranium appauvri a été largement médiatisée et je vais profiter de cet exposé pour en parler brièvement. En novembre 2000, la MINUK avait invité une équipe de scientifiques dirigée par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), qui comprenait des experts de l'Agence internationale de l'énergie atomique, pour déterminer la présence éventuelle de radioactivité à l'intérieur et autour des sites où des munitions à l'uranium appauvri avaient été utilisées. L'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), par le biais de la KFOR, a procuré des cartes identifiant 112 de ces sites dont la plupart se trouvent dans la partie méridionale et occi-

dentale du Kosovo. L'équipe dirigée par le PNUE s'est rendue sur 11 sites, cinq à l'ouest et six au sud de la province. L'équipe a prélevé 340 échantillons du sol, de l'eau et de la végétation et a procédé à des tests sur les bâtiments, les véhicules de l'armée détruits et les pénétrateurs d'uranium appauvri. Ces échantillons sont maintenant en train d'être analysés en Suède, en Suisse, au Royaume-Uni, en Autriche et en Italie.

Les premiers résultats de l'équipe ont montré qu'il n'y avait aucun signe de radioactivité élevée dans trois sites ni de restes de munitions à l'uranium appauvri. Dans huit sites, l'équipe a trouvé des volumes de radiation légèrement plus élevés à proximité ou autour des trous faits par les munitions à l'uranium appauvri, des pièces ou des restes de munitions. Le rapport final de l'équipe est attendu en mars 2001, mais une autre mission de suivi pourra s'avérer nécessaire.

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) et le Département de la santé et de la protection sociale de la MINUK ont examiné l'incidence des cas de leucémies au Kosovo. On a examiné les dossiers des patients de l'hôpital de Pristina au cours des quatre dernières années et interviewé les docteurs des hôpitaux de district. L'enquête initiale indique qu'il n'y a pas eu d'augmentation des cas de leucémies chez les adultes au Kosovo.

La MINUK adopte un certain nombre de mesures spécifiques pour traiter les problèmes éventuels posés par l'uranium appauvri. Certains panneaux sont affichés par la MINUK dans les zones où de l'uranium appauvri aurait été utilisé. À la demande de la MINUK, l'Organisation mondiale de la santé a envoyé un membre de son personnel à Pristina pour coordonner l'établissement d'un programme d'étude volontaire pour les résidents du Kosovo et le personnel de la MINUK à l'hôpital de Pristina. L'Organisation mondiale de la santé envoie également trois spécialistes au Kosovo, un toxicologue, un radiologiste et un écologiste, pour évaluer les effets de l'uranium appauvri. Un comité d'experts médicaux locaux a été mis en place avec un représentant du Département de la santé de la MINUK parmi ses membres. Les membres du comité seront invités à participer aux séances d'information qui seront consacrées aux aspects médicaux de l'uranium appauvri.

Une campagne d'information est en cours pour informer les résidents du Kosovo, au plan local et international, sur la question de l'uranium appauvri et ce

que l'on sait à propos des maladies, particulièrement la leucémie, qui sont ou ne sont peut être pas liées à l'absorption d'uranium appauvri.

Pour finir, je voudrais dire qu'au cours des 18 derniers mois, la MINUK a réalisé d'importants progrès dans la réalisation de son mandat. L'appui des membres du Conseil et la direction inspirée du docteur Kouchner ont joué un rôle essentiel dans ce processus. Alors que la direction de la Mission passe d'un Représentant spécial du Secrétaire général à un autre, des préparatifs sont en cours pour aborder les nouveaux problèmes qui se poseront à la MINUK au cours des mois à venir. Le nouveau Représentant spécial du Secrétaire général a établi un ordre du jour très clair pour l'avenir. Sous sa direction, la Mission se concentrera sur l'élaboration d'un cadre juridique pour un gouvernement autonome provisoire au Kosovo, conformément à la résolution 1244 (1999).

Une énergie nouvelle sera consacrée à l'élaboration d'efficaces d'institutions chargées de l'application des lois. En outre, la MINUK mettra en place un bureau à Belgrade afin de faciliter le dialogue avec le Gouvernement de la Yougoslavie. Pour réaliser ces objectifs ambitieux, la Mission continuera de dépendre du type d'appui ferme et engagé qu'elle a toujours reçu des membres du Conseil et des États Membres depuis sa création.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Guéhenno de son exposé exhaustif.

M. Holbrooke (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je voudrais vous exprimer toute la satisfaction et le plaisir que j'ai à parler en cet avant-dernier jour de mes fonctions en votre présence, Monsieur le Ministre des affaires étrangères, mon vieil ami, ministre d'un pays avec lequel j'ai été associé pendant la plus grande partie de ma carrière. C'est un honneur de siéger ici aujourd'hui sous votre présidence et demain également, je crois, ce qui sera un honneur encore plus grand. C'est un grand plaisir de vous voir de nouveau ici à New York.

Je tiens à remercier le Secrétaire général adjoint de son remarquable et exhaustif rapport, qui traite de toutes les questions dont nous sommes saisis. Je le salue et salue ses collègues, et je partage sa haute appréciation du travail remarquable accompli par l'ex-Représentant du Secrétaire général, M. Bernard Kouchner.

Étant donné que c'est l'avant-dernière fois que je siégerai à ce Conseil de sécurité, je voudrais d'abord faire une observation générale au sujet de la situation et également au sujet des pays fournisseurs de contingents. Je suis très heureux de voir qu'un si grand nombre d'entre vous est représenté ici aujourd'hui. Je voudrais reprendre à mon compte ce que mon collègue, l'Ambassadeur Cunningham, qui va prendre la responsabilité de cette mission ce week-end, restera chargé d'affaires et est pleinement soutenu par le nouveau Secrétaire d'État désigné, le général Colin Powell, qui lui a personnellement demandé de rester en fonctions, a dit au Conseil mardi au sujet des pays fournisseurs de contingents. Je souscris pleinement à ce que l'Ambassadeur a dit sur le rôle des pays fournisseurs de contingents dans ces délibérations en attendant une réforme complète du Conseil de sécurité, que j'ai appelé de mes vœux en avril lorsque j'ai fait part d'une modification de la position américaine sur la composition du Conseil de sécurité. Nous pensons que les pays concernés devraient être présents dans cette salle et devraient faire entendre leur point de vue.

Mon principe est très simple : la transparence et l'ouverture des délibérations et l'expression de tous les points de vue. Quant à la modification des règles concrètes du Conseil de sécurité, elle devrait faire partie d'un processus d'ensemble. Je regrette que cela n'ait pas pu avancer davantage depuis que notre position a été rendue publique en avril dernier, mais nos propositions restent sur la table et le nouveau Secrétaire d'État, M. Colin Powell, en a très ouvertement parlé hier lors des auditions. J'attire d'ailleurs l'attention du Conseil sur ce qu'il a déclaré à propos de la réforme du Conseil de sécurité.

Je voudrais souligner une fois encore aux pays fournisseurs de contingents présents ici – et je suis heureux de voir l'Ambassadeur Schori assis à la table aujourd'hui en tant que représentant de l'Union européenne – que je soutiens pleinement leur participation active à nos délibérations.

Je souhaite à présent passer à la question des Balkans et notamment faire quelques observations sur ce que nous venons d'entendre. L'année écoulée a évidemment été marquée par des changements profonds qui ont presque tous été positifs. Plutôt que de gérer des crises constantes, nous sommes confrontés à une tâche plus raisonnable, à savoir l'édification d'un avenir stable et pacifique. Je tiens toutefois à souligner les problèmes, extraordinairement difficiles, auxquels nous

aurons à faire face. Nous devons nous débarrasser l'héritage de corruption, de despotisme, de mauvaise gestion économique et d'activités purement criminelles, si courants dans les pays qui effectuent une transition postcommuniste et particulièrement endémiques dans cette région déchirée par la guerre.

Les peuples du Monténégro et de la Serbie doivent relever des défis politiques difficiles. Ils doivent éliminer les vestiges de l'ancien régime et coopérer avec les dirigeants courageux du Monténégro pour concilier leurs vues sur la question de l'avenir constitutionnel de la Yougoslavie. Le Président Djukanovic mérite nos félicitations pour la fermeté dont il a fait preuve face aux efforts déployés par Milosevic pour écraser la démocratie au Monténégro. Comment le différend entre le Monténégro et la Serbie sera-t-il résolu? C'est une question qui devra être examinée de façon pacifique par ces deux républiques elles-mêmes au sein de la République fédérale de Yougoslavie. Je ne peux pas prédire comment ce différend sera réglé, encore que je me sois longuement entretenu avec les Présidents Kostunica et Djukanovic à ce propos. Mais je tiens à insister sur le fait que le contexte dans lequel cette question est abordée est entièrement différent et qu'une solution pacifique et mutuellement satisfaisante devrait être trouvée, compte tenu de la personnalité des dirigeants de ces deux républiques.

En Bosnie-Herzégovine, il reste encore beaucoup à faire mais les progrès ont été réguliers. Les Accords de Dayton ont été un succès. La nation est en paix avec elle-même et avec ses voisins. Depuis notre dernière rencontre, la République fédérale de Yougoslavie a reconnu la Bosnie-Herzégovine. Tous ceux qui, depuis longtemps, participent à l'examen de cette question – je suis probablement celui d'entre nous qui en a la plus longue expérience – peuvent affirmer que c'était précisément l'absence de reconnaissance qui a alimenté les flammes de la guerre. Tout cela s'est fait sans qu'un seul soldat de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) n'ait été victime des actions ennemies. Cela a contredit les prédictions funestes qui ont été faites au début des années 90.

Nous saluons la mémoire des quelque 1 000 braves soldats de la paix qui sont morts ou ont été blessés en Bosnie-Herzégovine. Nous prenons note – et je tiens à le souligner – que, sur ces quelque 1 000 victimes de l'Organisation des Nations Unies, ce sont nos grands alliés, les Français, qui ont subi les plus lourdes pertes. Mais l'OTAN n'a enregistré aucune perte. C'est bien là

la différence entre la présence de l'ONU en Bosnie et la présence des forces dirigées par l'OTAN, suite aux Accords de Dayton. Cela a donné l'occasion à l'ONU et à toute la communauté internationale d'édifier une nation unique.

Même si nous sommes loin d'avoir terminé notre mission en Bosnie-Herzégovine. Nous avons fait des progrès immenses. Les retours des réfugiés dans les zones minoritaires se sont considérablement accélérés et de manière généralisée. Je félicite l'Union européenne en particulier des gros efforts économiques qu'elle a consentis. Nous pouvons maintenant aller plus loin et plus vite, compte tenu des changements intervenus à Zagreb et à Belgrade et ceux qui interviennent à Sarajevo.

Les nationalistes extrémistes ont trop souvent bloqué l'application des Accords de Dayton et bénéficié du soutien des capitales voisines. Cette période est révolue. L'avenir de la Bosnie-Herzégovine s'annonce à présent beaucoup plus radieux.

Les élections qui ont été tenues en Bosnie ont fait apparaître plusieurs aspects. À court terme, le renforcement de certains partis nationalistes est décevant et nous devons le dire sans équivoque. Les partis nationalistes ont profité de la démocratie pour renforcer leurs positions bien qu'ils soient les ennemis de la démocratie. Au moment où le peuple bosniaque continue de former son gouvernement à tous les niveaux, j'ai un message clair à adresser à mes amis dans ce pays : les partis nationalistes extrémistes n'ont aucun avenir. Ils sont rétrogrades, corrompus et prennent pour victimes les populations mêmes qui les soutiennent en les maintenant dans l'isolement économique. Ils n'ont pas leur place dans l'avenir de la Bosnie-Herzégovine ou dans celui de l'Europe.

Mais il y a eu également de bonnes nouvelles dans ces élections. Pour la première fois en Bosnie dans la période de l'après-guerre, il semble que les hommes politiques modérés pourront rassembler une majorité législative opérationnelle et constituer un gouvernement pleinement opérationnel. Si cela réussit, cette évolution ouvrira des perspectives de progrès remarquables et enverra un message puissant au monde.

J'en appelle au Haut Représentant chargé d'assurer le suivi de l'application de l'Accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine pour qu'il observe de près les nouveaux gouvernements et qu'il agisse vigoureusement contre ceux qui violent l'esprit et la lettre

des Accords de Dayton. Je continue de penser, et je le dirai une dernière fois en tant que représentant officiel du gouvernement des États-Unis, que le Parti serbe démocratique (SDS) – le parti de Radovan Karadzic et de ses compères criminels de guerre – aurait dû être interdit depuis longtemps. Il n'a pas sa place dans l'avenir de la Bosnie-Herzégovine. Ce sont les nazis des Balkans. J'espère que les nationalistes extrémistes seront davantage marginalisés. Je prends note du fait que Mme Plavsic s'est constituée prisonnière et se trouve maintenant à La Haye. Elle s'est comportée de façon courageuse et juste. Je suis certain que cela sera pris en compte à mesure que se déroulera le procès, et je pense que cela enverra un message puissant aux autres personnes dans la région pour qu'ils comprennent que, même s'ils fuient, ils ne peuvent pas échapper à la justice.

La situation au Kosovo, puisque c'est ce dont nous discutons aujourd'hui, reste aussi extrêmement difficile. Je salue cordialement le successeur de M. Kouchner, M. Hans Haekkerup, dans ses nouvelles fonctions. Nous avons eu une excellente conversation avec lui lors de sa visite à New York. Je l'exhorte publiquement, comme je l'ai déjà fait en privé, non seulement à poursuivre l'excellent travail de son prédécesseur, compte tenu des précisions données aujourd'hui par le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, mais aussi à se concentrer sur deux questions dominantes qui ont une importance historique transcendante. Tous ceux d'entre vous qui sont allés à Pristina savent que le simple fait de travailler quotidiennement dans cette atmosphère est si difficile que l'on peut perdre de vue le fond de la question. Mais je n'ai nul doute que le Ministre Haekkerup, doté d'une vaste expérience en tant qu'ex-ministre de la défense, sera en mesure de réussir. Je crois qu'à mesure qu'il poursuivra ses efforts jour après jour, M. Haekkerup devra porter en priorité son attention sur l'organisation, le plus tôt possible, d'élections générales au Kosovo afin que la population du Kosovo puisse se gouverner elle-même de façon démocratique.

C'est ce que demande la résolution 1244 (1999). Même si des divergences légitimes s'expriment dans cette salle sur certains aspects de cette résolution – je sais que certains de nos amis nous feront part de leur point de vue différent de ce que je viens d'énoncer –, il ne saurait y avoir de désaccord sur la prochaine étape majeure car la résolution 1244 (1999) prévoit expressément un système d'auto-administration interne. Je

sais qu'il existe des différends sur la question du statut final et j'en parlerai dans quelques minutes. Mais je m'adresse à mes amis dans cette salle – en particulier ceux de la Fédération de Russie et de la Chine avec lesquels nous avons déjà eu des mésententes sur cette question – pour affirmer qu'il ne devrait exister aucun désaccord sur la tenue des élections générales du Kosovo. S'il y en avait, j'espère que vous pourrez les exprimer publiquement et clairement afin que nous puissions en discuter. Mais mon point de vue est qu'il n'y a aucune ambiguïté. D'ailleurs, la plupart d'entre vous se rappelleront que j'étais d'avis que les élections tenues en septembre dernier auraient dû être générales aussi bien que municipales. Ce n'est pas l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) qui en a décidé ainsi. Quoi qu'il en soit, l'élection a eu lieu. Elle s'est bien passée. Elle s'est passée pacifiquement. Ensuite, il y a eu les élections serbes. Elles se sont également bien passées. Dans la paix. Contrairement aux craintes de beaucoup, moi y compris, elles ont pu se dérouler au Kosovo, sans problème également. Je pense donc que la situation est mûre pour cette élection déterminante. J'espère quant à moi qu'elle pourra avoir lieu dès le printemps de cette année. C'est peut-être un excès d'optimisme, mais j'invite instamment le Conseil de sécurité et le Secrétaire général adjoint, ainsi que M. Haekkerup et l'OSCE, à commencer de planifier cette élection dès maintenant. Il faut 120 à 180 jours à partir du moment où on s'engage, et plus on parle, plus on attendra. Or il faut que cela se fasse. Une fois que ce sera fait, c'est un défi encore plus important qui attend le Conseil et la communauté internationale.

S'agissant du point suivant, c'est-à-dire le statut définitif du Kosovo, je ne peux que spéculer car on ne peut pas vraiment s'occuper de cette question avant que les élections aient eu lieu. Mais je crois que les élections seront un succès et permettront de dégager un groupe raisonnable d'élus représentatifs des aspirations du peuple kosovar. J'espère que cette élection se fera avec la participation des Serbes et des autres groupes ethniques, en plus des Albanais du Kosovo, pour qu'elle soit pleinement représentative.

Toutefois, après cette élection, nous devons reconnaître cette réalité incontournable : le Kosovo ne connaîtra jamais ni la paix ni la stabilité tant que la question de son statut n'aura pas été résolue. La violence continue dans la région, essentiellement le fait d'extrémistes albanais, est inacceptable. Mais tant que l'on n'aura pas résolu la question du statut d'une façon

satisfaisante pour tous, les inquiétudes que provoque ce problème continueront de s'accumuler et d'engendrer d'autres problèmes. Quiconque aurait des doutes là-dessus n'a qu'à regarder un peu plus vers l'Est, au Moyen-Orient, avec l'ébullition actuelle que connaissent les territoires occupés, pour comprendre tout le danger que comporte cette situation si on la laisse pourrir. Si dans 10 ans nous en sommes toujours au même débat, si dans 10 ans les forces de l'OTAN sont encore au Kosovo, c'est que nous aurons échoué. Dix ans, c'est une durée qui peut sembler inconcevable, mais en Corée, par exemple, le Commandement des Nations Unies existe toujours – 48 ans après la guerre de Corée –. précisément parce que le statut de la Corée n'a jamais été résolu. Le Commandement des Nations Unies en Corée a donc dû y rester et les troupes américaines sont encore en Corée, 48 ans après. J'espère que le Conseil n'aura pas à continuer de discuter de la question du Kosovo dans 10 ans ni même dans cinq ans. Mais c'est pourtant ce qu'il fera si la question du statut n'est pas résolue.

La résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité stipule clairement que toutes les options restent ouvertes et définit un processus sans dicter de solution. La tâche du Représentant spécial du Secrétaire général au Kosovo est de faciliter le processus politique qui permettra de résoudre cette question. J'insiste une fois de plus sur le fait que les élections devront être suivies d'un travail intensif, mais nous devons le savoir dès maintenant. Il faudra peut-être du temps, beaucoup de temps, pour que le processus de définition du statut final aboutisse, mais je crois que ce processus devrait commencer dès que les parties seront prêtes à l'entamer. Rien ne sera plus efficace pour atténuer les incertitudes et l'anxiété qui nourrissent la violence au Kosovo que le commencement d'un processus équitable de règlement du statut final du Kosovo.

Il faut, à mon avis, clarifier deux points avant de commencer ce processus. D'abord, les clauses de tout règlement final devront être acceptables par les deux parties et soutenues par la communauté internationale. Aucune autre méthode ne peut conduire à une solution stable à long terme. Aucune autre méthode ne permettra de réduire sensiblement des forces extérieures.

Deuxièmement, la nécessité d'entamer ce dialogue ne fait qu'accroître l'importance de tenir le plus tôt possible des élections à l'échelle du Kosovo, comme je l'ai dit tout à l'heure. Les Kosovars ont besoin de diri-

geants démocratiquement élus pour les représenter dans le débat qui se déroulera.

Mais nous ne pouvons permettre que les tâches qui restent à accomplir nous fassent méconnaître en partie ce qui a déjà été réalisé. Les Balkans ont beaucoup changé, et en mieux, par rapport à ce qu'ils étaient il y a huit ans. Jusqu'à une date récente, les affrontements violents menaçaient à chaque coin de rue. Aujourd'hui, les risques de conflit majeur sont de plus en plus faibles, grâce en particulier au Gouvernement démocratique du Président Koštunica et aux nouveaux dirigeants élus de Serbie, conduits par le Premier Ministre, M. Zizić. Je tiens également à féliciter M. Zizić – que je connaissais depuis de nombreuses années comme dirigeant de l'opposition : il a enfin pris la place qui lui revenait comme dirigeant démocratiquement élu.

Toutefois, mes amis, il reste encore beaucoup à faire. Mon plus grand regret est que les principaux auteurs des crimes commis dans la région ne soient pas encore à La Haye, où se trouve leur place. Mais le filet se resserre. Comme je l'ai déjà dit, Mme Plavcic s'est constituée prisonnière la semaine dernière, ce qui est un grand pas en avant, et j'affirme publiquement ma certitude qu'elle sera en mesure de fournir des preuves importantes sur les crimes commis par d'autres, et que ces derniers devraient mûrement réfléchir aux conséquences que cela aura pour eux.

Je suis convaincu que le prochain Gouvernement américain n'aura pas plus de patience que nous envers les forces du séparatisme ethnique et de la haine. Le nouveau Secrétaire d'État, Colin Powell, a parlé hier de façon émouvante du rôle de l'Amérique en tant que phare de liberté dans le monde. J'attire l'attention sur ses observations, particulièrement réconfortantes – sur sa puissante déclaration de soutien au partenariat atlantique et à l'ONU et sur la valeur qu'il a reconnue aux engagements que nous avons pris dans les Balkans vis-à-vis de nos alliés et de la population de la région. La liberté de l'Amérique est inextricablement liée à la liberté et à la prospérité de l'Europe. C'est lorsque nous sommes unis avec l'ONU et nos alliés les plus proches que nous sommes les plus forts.

Pour terminer sur une note personnelle, c'est ici que prennent fin mes responsabilités officielles sur cette question, mais je puis assurer le Conseil que j'entends rester profondément engagé à titre personnel, comme je l'ai été précédemment en 1992 et 1993, puis

dans la période 1996-1999. On ne me reverra donc peut-être pas dans cette salle parler de cette question, mais vous entendrez probablement parler de moi.. Ce n'est peut-être pas une bonne nouvelle pour tout le monde, mais mon engagement à l'égard de cette question reste entier et j'attends avec intérêt de suivre chacune de vos démarches. C'est un long périple, qui est loin d'être fini, mais nous avons beaucoup avancé. Enfin, je crois que le rêve d'une Europe unie, entière et libre semble en passe d'être réalisé.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant des États-Unis des aimables paroles qu'il m'a adressées ainsi qu'à mon pays.

M. Chowdhury (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général adjoint, M. Guéhenno, de son exposé détaillé sur la situation au Kosovo.

La semaine dernière, M. Kouchner a transmis ses fonctions de Représentant spécial du Secrétaire général, au terme d'une mission de 18 mois dans l'une des zones les plus difficiles où l'ONU veille au maintien de la paix, avec la responsabilité supplémentaire de la gouvernance. Pendant ces 18 mois, M. Kouchner, oeuvrant avec courage, compassion et diligence, a réussi à toucher les victimes d'une société traumatisée et divisée. Cela s'est avéré déterminant pour faire face aux priorités d'une population qui a profondément souffert de la guerre.

Nous souhaitons une chaleureuse bienvenue à M. Hans Haekkerup, nouveau Représentant spécial du Secrétaire général au Kosovo et chef de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK). Son prédécesseur lui laisse de solides fondations sur lesquelles il pourra bâtir. Mais la tâche qui reste à accomplir est immense et ne sera certainement pas facile. Nous sommes convaincus qu'avec son expérience, sa sagesse et son dévouement, le nouveau Représentant spécial du Secrétaire général donnera à la Mission des Nations Unies au Kosovo un dynamisme nouveau.

Je mentionnerai certaines des priorités immédiates sur lesquelles le nouveau Représentant spécial devra se pencher. La première est d'endiguer la violence, ce sera l'une des questions primordiales à son ordre du jour. La violence et les assassinats doivent cesser, quelle que soit l'ethnie concernée.

Il est vrai que la haine ethnique a présent sensiblement diminué par rapport à ce qu'elle était il y a un

an. Mais elle couve toujours. Les blessures sont à vif et des incidents fâcheux peuvent facilement éclater et échapper à tout contrôle. Il faut veiller à prendre des dispositions pour que tous les habitants se sentent en sécurité. Avec les effectifs de la police approchant maintenant du niveau souhaité et avec une administration fonctionnant beaucoup mieux, l'on a de meilleurs espoirs qu'il puisse être mis fin à la violence.

Deuxièmement, la question des élections. L'un des succès remarquables au Kosovo a été la tenue d'élections municipales en octobre dernier. Ce processus a démontré le désir de la population d'exercer ses droits démocratiques et d'évoluer vers l'autonomie. Le résultat de cette élection indique également comment la majorité de la population envisage son avenir. Il a été rassurant pour le monde de voir que les Kosovars penchaient vers des dirigeants modérés et de constater leur aspiration à vivre dans la paix. La prochaine étape logique serait d'organiser des élections générales à l'échelle du Kosovo. La participation de toute la population du Kosovo et de tous les groupes ethniques est importante.

Troisièmement, la justice. L'on a constaté un niveau accru d'activité judiciaire, particulièrement récemment, avec l'augmentation des effectifs et des ressources matérielles. L'arrivée d'une douzaine de nouveaux juges internationaux saisis essentiellement de crimes de guerre et de crimes à caractère ethnique a contribué à améliorer sensiblement les choses en cette matière. Un pouvoir judiciaire efficace est, cela va de soi, important pour l'établissement de la primauté du droit.

Quatrièmement, le retour des réfugiés. Le rapatriement, tant spontané qu'organisé, de près d'un million de réfugiés, de juin 1999 à ce jour, est un grand succès. Le taux de rapatriement a baissé en hiver, comme on s'y attendait, mais l'on a des raisons de penser que le flot des retours s'intensifiera à l'arrivée du printemps. Il est nécessaire à présent de renforcer les installations indispensables pour gérer des rapatriements en grand nombre. Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a un rôle spécial à jouer dans ce domaine.

La cinquième priorité est la question des personnes portées disparues et détenues. L'incertitude concernant le sort des personnes portées disparues reste une source de grande inquiétude et de tourment pour différentes communautés ethniques au Kosovo. Cela reste

une source majeure de tension dans les relations interethniques et c'est également un obstacle pour le retour à la normale.

Nous nous sommes félicités de la décision de nommer l'Ambassadeur Henrik Amneus comme envoyé spécial, car son mandat porte sur toutes les personnes privées de liberté, y compris les prisonniers, les détenus et les personnes portées disparues en République fédérale de Yougoslavie. Nous attendons une solution d'ensemble au problème des personnes disparues et détenues, plutôt que des interventions dans des cas individuels qui prendraient beaucoup de temps. La perspective d'un règlement de ce problème s'est sensiblement améliorée avec la mise en place d'un gouvernement démocratique en République fédérale de Yougoslavie. Il est malheureux que nous devions encore attendre une percée à cet égard, dans cette question politiquement sensible et en même temps humanitaire. Nous exhortons le Gouvernement Kostunica à prendre des initiatives urgentes à ce sujet. Nous souhaitons également entendre des informations sur les résultats que l'Ambassadeur Amneus a obtenus dans l'accomplissement de son mandat.

Sixièmement, il y a le problème du développement et de la reconstruction. L'effort engagé pour reconstruire une économie de marché dynamique au Kosovo en vue de développer des institutions dans la perspective d'une intégration finale avec le reste de l'Europe, devrait continuer. Cet effort doit tenir compte des apports essentiels dont l'économie a besoin pour bien fonctionner, notamment en matière de logements, de services publics et d'emplois. Un effort est en cours pour répondre aux besoins immédiats mais un investissement doit en même temps être fait pour établir les bases d'une solution à long terme.

Avant de conclure, je voudrais remercier le Secrétaire général adjoint, M. Guéhenno, d'avoir expliqué au Conseil la situation concernant les informations faisant état de contamination à l'uranium appauvri au Kosovo. Nous avons la responsabilité de suivre cette question de près.

Le Kosovo a parcouru un long chemin dans un délai relativement bref, se transformant d'un foyer de tensions ravagé par une guerre interethnique en une société témoignant d'un optimisme prudent pour son avenir pacifique. La tâche d'édification d'une société autonome sur les ruines de la guerre est immense. Elle l'est particulièrement si l'on tient compte du fait que

l'héritage du passé ne contribue guère au passage vers une société moderne. Nous devrions au moins donner aux Kosovars un peu de temps avant de conclure que les progrès ne sont pas assez rapides. Pendant toute cette période, ils ont besoin de notre soutien et de nos encouragements constants. Nous adressons tous nos vœux de succès au nouveau Représentant spécial dans sa lourde tâche qui consiste à conduire la Mission des Nations Unies vers une issue fructueuse.

M. Gatilov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous sommes également reconnaissants à M. Guéhenno de son exposé intéressant sur la situation au Kosovo et sur l'action de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK).

Notre discussion d'aujourd'hui se déroule au moment où entre en fonction le nouveau Représentant spécial du Secrétaire général, qui est également le nouveau dirigeant de la MINUK, M. Hans Haekkerup. Il hérite d'une situation difficile. Ainsi que nous l'avons souvent indiqué, son prédécesseur, à notre avis, a toléré plusieurs écarts dans l'application de la résolution 1244 (1999) et, contournant en pratique le Conseil de sécurité, a pris un certain nombre de graves mesures qui auraient pu mener à la séparation du Kosovo de la République fédérale de Yougoslavie.

Mais une nouvelle étape s'ouvre maintenant et nous comptons qu'avec la nomination du nouveau Représentant spécial, il puisse être mis un point final à cette mauvaise pratique. Nous sommes convaincus que, dans son activité, le Représentant spécial, quelle que soit sa marge de manoeuvre, respectera strictement – comme il le doit – le principe de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la République fédérale de Yougoslavie consacré dans la résolution 1244 (1999).

Aujourd'hui, il est apparu dans la région une situation qualitativement nouvelle et il faut en profiter pleinement. Les nouvelles autorités démocratiques de la République fédérale de Yougoslavie ont affirmé leur désir d'établir une coopération et des contacts étroits avec le Représentant spécial. Il faut mettre à profit cette intention afin que les décisions sur les questions les plus importantes soient prises de commun accord avec les autorités yougoslaves.

La Russie se félicite de l'établissement de cette coopération. Dans cette perspective, l'on pourrait envisager la création d'un mécanisme spécial analogue à celui de la Commission mixte d'application pour la

mise en oeuvre de l'Accord militaire technique. Importante également est la question du statut des deux présences internationales. Comme nous l'avons dit maintes fois, cette question doit être réglée par la signature d'accords pertinents avec la République fédérale de Yougoslavie.

Il est également important d'aider à établir un dialogue entre Belgrade et les représentants des Albanais du Kosovo. Les forces modérées qui ont soutenu M. Rugova aux élections municipales doivent à présent montrer concrètement que leur attitude constructive contribuera à l'ouverture de pourparlers avec Belgrade.

Nous considérons également que la date des élections générales au Kosovo et les paramètres d'une autonomie régionale importante doivent être définis en coopération étroite avec Belgrade. Les élections ne doivent pas être une fin en soi. La tenue et la date des élections doivent être déterminées par la mesure dans laquelle elles contribueront à la réalisation d'un règlement d'ensemble au Kosovo. Si des élections étaient imposées hâtivement avant que soit établi le niveau voulu de sécurité et que soit résolue la question du rapatriement des réfugiés et des personnes déplacées, et avant que se soit définie une évolution dans le sens de la formation au Kosovo d'une société multiethnique, cela ne pourrait que renforcer le caractère monoethnique de la région. Cela ne ferait que compliquer les perspectives d'un règlement politique dans le cadre de la résolution 1244 (1999).

À cet égard, nous voudrions attirer l'attention sur les informations qui nous sont parvenues selon lesquelles dans une université de Berne, sur la recommandation du Gouvernement suisse, on élaborerait actuellement un projet de constitution provisoire pour le Kosovo. Nous souhaiterions savoir si le Secréariat de l'ONU a des informations à ce sujet. Il est également assez important de déterminer si les autorités yougoslaves ont participé à l'élaboration de ce document ou si on leur a demandé d'y donner leur accord.

Il faut mener à son terme le désarmement des anciens combattants de l'Armée de libération du Kosovo, et il reste beaucoup à faire dans ce domaine. À cet égard, nous attirons l'attention sur le dernier rapport mensuel sur l'activité des forces au Kosovo, dans lequel il est fait état de soupçons selon lesquels les armes découvertes en novembre dernier dans des grottes situées près de Dac Mala avaient été transportées à travers la frontière et conservées en vue de leur utilisation

ou vente dans l'avenir. On peut en déduire que tout n'a pas encore été fait pour stopper l'arrivée des armes au Kosovo.

En ce qui concerne la situation dans la vallée de Presevo, nous soutenons l'approche adoptée par Belgrade, qui consiste à résoudre ce problème au moyen d'un dialogue politique avec les Albanais locaux. Nous considérons la proposition de Belgrade de commencer l'évaluation de l'Accord militaro-technique de Kumanovo sur l'étendue territoriale et le régime de la zone de sécurité terrestre pleinement justifiée.

Nous ne pouvons manquer de mentionner un autre problème qui a inquiété la communauté mondiale ces derniers jours. Je veux parler du « syndrome des Balkans », résultant de l'utilisation au Kosovo de munitions à l'uranium appauvri et de son impact sur la santé de la population locale et du personnel international qui se trouve sur place. Nous considérons que pour établir la vérité il est indispensable d'avoir recours à une expertise internationale objective et approfondie. Nous attendons les résultats de l'enquête réalisée par le Programme des Nations Unies pour le développement et nous comptons que l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord accorde son entière coopération à la conduite de cette enquête. Ce n'est pas une question secondaire pour le Conseil de sécurité, mais un problème qui relève directement de sa compétence. Le Conseil de sécurité a institué la présence internationale au Kosovo et, en conséquence, il est responsable de la sécurité et de la santé du personnel international qui s'y trouve.

Pour terminer, nous attirons l'attention des membres du Conseil sur le fait que, malgré nos demandes répétées, le Conseil de sécurité n'a toujours pas reçu le rapport des pathologistes finlandais sur les résultats de l'incident tragique de Racak. Nous savons que ce rapport est à la disposition du Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie, mais les nombreuses demandes que nous avons adressées à ce sujet au Secrétariat de l'ONU n'ont toujours pas reçu de réponse. Nous espérons que cette question pourra enfin être menée à sa conclusion logique et que le principe de transparence, dont nous avons souvent entendu parler dans cette salle, permettra aux membres du Conseil d'obtenir l'information voulue.

Mlle Durrant (Jamaïque) (*parle en anglais*) : Ma délégation tient à remercier M. Guéhenno, Secrétaire général adjoint, de son exposé sur les événements sur-

venus au Kosovo depuis le dernier exposé fait au Conseil, le 19 décembre. Beaucoup des préoccupations qui avaient été exposées ce jour-là par ma délégation demeurent, notamment en ce qui concerne la situation en matière de sécurité, la situation des communautés minoritaires et la situation des détenus et des personnes disparues, ainsi que la situation humanitaire. Nous continuons à être très préoccupés par la situation dans la vallée de Presevo et par la déstabilisation qu'elle pourrait entraîner. Il ne faut pas laisser la situation empirer encore davantage.

Depuis l'exposé de décembre, M. Hans Haekkerup est devenu le chef de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK). Il a succédé à M. Bernard Kouchner, qui l'a dirigée avec dynamisme et auquel ma délégation adresse tous ses vœux de succès pour l'avenir. Nous souhaitons très chaleureusement la bienvenue au nouveau Représentant spécial du Secrétaire général alors qu'il cherche à trouver une solution aux problèmes qui persistent au Kosovo. Nous avons noté le fait que sa première priorité est d'accélérer le processus préparatoire qui permettra d'organiser des élections générales au Kosovo. Nous sommes d'accord pour dire que la question du cadre juridique d'une Assemblée élue et d'un gouvernement provisoire doit être réglée avant que ces élections ne se déroulent.

Nous continuons d'être convaincus que les dispositions de la résolution 1244 (1999) doivent servir de base aux travaux de la MINUK et doivent être pleinement mises en œuvre. Le travail de la MINUK est important et ma délégation voudrait une fois de plus exprimer son appui ferme au travail qu'accomplit le personnel de la Mission alors qu'il cherche à préparer le Kosovo à une autonomie substantielle, en collaboration avec la population du Kosovo. Nous encourageons la MINUK à continuer son travail de remaniement des structures administratives existantes dans le cadre de ses efforts pour renforcer les capacités locales d'autonomie.

Nous pensons que le processus de définition de l'autonomie et de mise au point des institutions d'un gouvernement autonome, la population du Kosovo assumant de plus en plus de responsabilités dans l'administration de la province, doit être activement poursuivi. La première réunion tenue entre le Représentant spécial du Secrétaire général et les membres du Conseil administratif intérimaire fut l'occasion de sou-

ligner l'engagement qu'il a pris de respecter les dispositions de la résolution 1244 (1999).

La délégation de la Jamaïque appuie pleinement les autres priorités fixées par le Représentant spécial – à savoir rendre l'application des lois aussi efficace que possible afin de créer un climat sûr pour le retour des Serbes du Kosovo, et lutter contre le crime organisé. Bien que des améliorations notables se soient produites au cours des 18 derniers mois, ma délégation reste préoccupée par la situation en matière de sécurité et par la situation des minorités. Nous avons toujours soutenu que, tant que ces questions n'auront pas été traitées de manière efficace, il sera difficile d'encourager la réconciliation. Ces groupes continuent de se sentir en danger, ce qui n'augure pas bien de la poursuite de progrès. Nous avons noté les termes du document cadre établi pour le retour des Serbes du Kosovo, auquel a fait allusion le Secrétaire général adjoint Guéhenno, et nous espérons que ses dispositions pourront être appliquées très rapidement.

Ce n'est que lorsque l'on aura répondu à ces préoccupations que la population du Kosovo pourra se concentrer sur ses besoins économiques et sociaux urgents. Nous nous félicitons de l'accent mis sur le développement économique, en particulier le développement des petites et moyennes entreprises. Nous convenons qu'un cadre juridique est crucial pour la promotion du développement du secteur privé, et nous nous félicitons des quatre règlements clefs qui ont été approuvés par le Conseil administratif intérimaire.

Les priorités décrites par le Secrétaire général adjoint, M. Guéhenno, en plus du développement du secteur privé, sont essentielles lorsque l'on considère le développement du Kosovo dans son sens le plus large. Dans le domaine de la santé, de l'éducation, de l'élimination de la pauvreté et du logement, il faut toutefois mettre l'accent sur la notion de renforcement des capacités, ce qui permettra de préparer la population du Kosovo à l'autonomie et de garantir le caractère durable des projets qui ont été entrepris.

Le Secrétaire général adjoint nous a indiqué que la situation dans la partie méridionale de la Serbie, dans la vallée de Presevo, demeure instable, et que des incidents récents ont menacé le cessez-le-feu. Si nous voulons éliminer ces sources de tension, il importe qu'un esprit de réconciliation naisse au sein des diverses communautés. Le flux d'armes illégales doit être endigué.

Ma délégation réaffirme qu'il est impératif qu'il y ait une surveillance accrue de la Force de paix au Kosovo (KFOR) pour mettre fin aux activités extrémistes et pour faire cesser le trafic d'armes illégales. Nous continuons d'être encouragés par le fait que les autorités yougoslaves se sont engagées à travailler avec la MINUK, et nous pensons que la décision de la MINUK d'établir un bureau de liaison à Belgrade ne fera que contribuer à la concrétisation de cet engagement.

La question du trafic des personnes est une question que ma délégation a abordée à plusieurs reprises l'an dernier. Nous sommes donc heureux d'apprendre que la MINUK a maintenant approuvé un règlement faisant du trafic des personnes un crime passible d'une peine de 2 à 20 ans de prison. C'est un progrès important qui traduit bien la gravité de ce crime, qui touche essentiellement des femmes et qui doivent être traités de concert avec les pays voisins.

Les règlements interdisant les procès par contumace pour des violations très graves du droit et établissant les garanties juridiques nécessaires pour faire du Kosovo un lieu plus attrayant pour les investisseurs étrangers constituent d'autres ajouts très importants aux lois du Kosovo.

Je voudrais à mon tour remercier le Secrétaire général adjoint, M. Guéhenno, d'avoir informé le Conseil du programme d'évaluation volontaire mis en place par la MINUK au sujet des dangers possibles de l'uranium appauvri. Cette initiative est importante pour atténuer les craintes, particulièrement au sein de la population civile du Kosovo, et nous sommes d'accord avec l'Ambassadeur Chowdhury sur le fait que le Conseil doit être tenu informé de tout événement nouveau dans ce domaine.

Pour terminer, ma délégation reconnaît que de nombreux défis restent encore à relever pour le Kosovo et pour la communauté internationale dans l'application de la résolution 1244 (1999). Nous continuerons d'appuyer pleinement les efforts faits par la MINUK et par la population du Kosovo pour façonner leur destin.

M. Eldon (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Nous sommes heureux de vous voir à nouveau ici, Monsieur le Ministre des affaires étrangères, et nous sommes impatients de vous voir diriger avec compétence une autre séance du Conseil demain. Je voudrais également à ce stade remercier le Secrétaire général

adjoint, M. Guéhenno, de son exposé très utile et détaillé.

L'Ambassadeur Schori de la Suède prendra la parole au nom de l'Union européenne plus tard au cours du présent débat. Étant donné que ma délégation souscrit pleinement à la déclaration qu'il s'apprête à faire, je voudrais simplement soulever quelques questions au cours de cette intervention.

Premièrement, j'estime qu'il ne faut pas que nous oublions de rendre hommage à M. Kouchner, qui a quitté le Kosovo le week-end dernier après y avoir travaillé pendant 18 mois. Son engagement a été remarquable. Il a réalisé une transformation importante, et je m'en voudrais de laisser passer cette occasion sans le remercier, au nom du Royaume-Uni, de son dur labeur. Au moment où il lui succède, M. Haekkerup bénéficie de l'appui de l'équipe maintenant très expérimentée de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK). Les tâches qui l'attendent seront tout aussi difficiles que celles de l'année et demie qui vient de s'écouler.

Malgré les sincères divergences d'opinion auxquelles l'Ambassadeur Holbrooke a fait référence et auxquelles a fait allusion l'Ambassadeur Gatilov, il est très important que M. Haekkerup sache qu'il bénéficie d'un appui sans réserve de la part des membres du Conseil, car la tâche qui lui est confiée continuera d'être très difficile. Je peux l'assurer, et assurer le Conseil, qu'il recevra un appui sans réserve du Royaume-Uni.

La situation en matière de sécurité dans la vallée de Presevo et dans la partie méridionale de la Serbie continue de nous préoccuper très sérieusement. Nous condamnons les actes violents que des groupes armés continuent de commettre. Nous nous félicitons des mesures que la Force de paix au Kosovo (KFOR) a prises pour s'attaquer à ce problème, et je crois que l'exposé du Secrétaire général adjoint, M. Guéhenno, témoigne de l'efficacité de ces mesures. Nous nous félicitons également de la retenue dont ont fait preuve la République fédérale de Yougoslavie et les forces serbes.

Il ne sera possible de parvenir à un règlement durable des problèmes de la vallée de Presevo que par le dialogue entre la République fédérale de Yougoslavie et les autorités serbes d'une part, et les représentants des communautés albanaises locales, de l'autre. Ma délégation souhaite que ce dialogue soit engagé

sans tarder, afin que la situation soit résolue le plus tôt possible.

Au cours de la plupart des séances du Conseil sur le Kosovo l'an dernier, ma délégation, comme beaucoup d'autres – et j'ai noté en particulier la ferme déclaration que l'Ambassadeur Chowdhury a faite ce matin à cet égard – a exprimé sa préoccupation au sujet de la situation des détenus et des personnes disparues. À cet égard, nous nous félicitons de l'approbation par le cabinet de la République fédérale de Yougoslavie d'un projet de loi d'amnistie. Nous demandons aux autorités de ce pays de libérer dès que possible tous les prisonniers albanais du Kosovo détenus pour des raisons politiques. Il va sans dire qu'un règlement rapide de ce problème délicat constituerait un pas très important vers la réconciliation entre la République fédérale de Yougoslavie et le Kosovo.

Puisque nous avons beaucoup à faire ce matin, j'en resterai là. Comme je l'ai déjà dit, l'Ambassadeur Schori de la Suède prendra la parole plus tard, au nom de l'Union européenne.

M. Ben Mustapha (Tunisie) : Monsieur le Président, je voudrais, tout d'abord, vous féliciter d'avoir convoqué cette séance sur le Kosovo et de l'intérêt que vous continuez à porter aux travaux du Conseil. Je voudrais également remercier M. Jean-Marie Guéhenno, Secrétaire général adjoint, pour son exposé complet et édifiant sur la marche de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK). Ma délégation se félicite de la nomination de M. Hans Haekkerup, nouveau Haut Représentant du Secrétaire général au Kosovo et lui souhaite plein succès dans ses nouvelles fonctions.

La nouvelle dynamique que connaît la région des Balkans nous permet d'envisager avec un optimisme prudent un dialogue politique constructif sur l'avenir du Kosovo. Le succès de l'opération électorale du 28 octobre 2000 ainsi que la stabilité politique de la région ouvre de nouvelles perspectives dans la mise en oeuvre du régime d'autonomie substantielle prévu par la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité.

Nous estimons que la nouvelle configuration de la province devrait prendre en considération le droit de tous les habitants à la sécurité, au respect de la différence et à la participation à la vie publique. Elle devrait, en outre, bannir la haine et les attitudes fondées sur des considérations ethniques et promouvoir la coexistence pacifique de toutes les communautés.

À cet égard, nous nous félicitons que M. Hans Haekkerup, Haut Représentant du Secrétaire général, ait décidé d'ouvrir un bureau à Belgrade en vue de renforcer le dialogue avec les autorités de la République fédérale de Yougoslavie et préparer les élections législatives dans la province du Kosovo.

L'une des priorités du nouveau Haut Représentant du Secrétaire général est de rétablir la sécurité en s'attaquant aux causes profondes de la violence qui sévit dans la région. Il convient de signaler, à ce propos, que ces actes revêtent un caractère politique marqué pouvant déstabiliser la région. Outre que cette violence continue d'entretenir une tension parmi les habitants, elle empêche la réconciliation des communautés ethniques et sape les efforts de la communauté internationale. Ces actes sont inacceptables et nous nous félicitons de l'initiative visant à la création d'une unité spéciale, chargée de combattre la criminalité organisée dans l'ensemble du Kosovo.

Cette violence a provoqué l'afflux de nouvelles vagues de personnes déplacées à l'intérieur du Kosovo et contribué à rendre la situation plus complexe. Nous encourageons la Force au Kosovo (KFOR) et la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) à persévérer dans leurs efforts en vue de contenir les activités des extrémistes. À ce sujet, nous estimons que la présence internationale au Kosovo est encore plus que nécessaire pour maintenir un climat de confiance entre toutes les parties et renforcer la concorde parmi les habitants. Tout désengagement de la communauté internationale ne devrait se faire qu'après mûre réflexion et une stratégie de sortie préalable qui garantit un retour définitif de la paix.

La question des détenus et personnes disparues revêt une sensibilité particulière. Elle demeure l'une des principales sources de tension interethnique au Kosovo. Il convient de saluer les efforts de l'Envoyé spécial chargé des personnes privées de liberté, dans la recherche des réponses adaptées à cette tragédie et nous invitons toutes les parties à coopérer pleinement en vue de lui faciliter la tâche.

La mise en place d'un système judiciaire fiable et impartial est fondamentale pour le rétablissement de la paix au Kosovo. L'application impartiale et non discriminatoire des lois est de nature à renforcer la confiance des habitants du Kosovo dans le règne de l'état de droit, seul garant d'une coexistence pacifique entre toutes les communautés ethniques. Ma délégation

se félicite des progrès réalisés dans ce domaine et engage la Mission à continuer ses efforts dans le domaine de la réforme du système de justice pénale au Kosovo.

La question des réfugiés et des personnes déplacées est primordiale pour la recherche d'une solution durable au Kosovo. Il importe donc d'oeuvrer pour assurer le retour des rapatriés dans des conditions satisfaisantes, notamment en renforçant la sécurité des communautés minoritaires. Cette question se pose avec d'autant plus d'acuité que le retour prend souvent la forme d'un retour spontané. Dans ce contexte, nous saluons les efforts du Haut Commissaire pour les réfugiés pour ses activités louables dans ce domaine.

Pour terminer, je voudrais rendre un vibrant hommage à M. Bernard Kouchner, Représentant spécial du Secrétaire général au Kosovo, et le remercier de ses efforts inlassables et de son engagement, lui souhaitant plein succès dans ses nouvelles missions.

M. Kuchynski (Ukraine) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général adjoint Guéhenno de son exposé très détaillé sur l'évolution de la situation au Kosovo et les activités de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK).

La situation générale au Kosovo n'a pas connu de changements substantiels. Les tendances favorables à une stabilisation générale dans la province, facilitées par les efforts de la MINUK et de la Force au Kosovo (KFOR) ont été de nouveau entravées par des facteurs décourageants. En dépit de tous les efforts internationaux, la violence interethnique, le manque de sécurité pour les minorités nationales, un niveau élevé de criminalité organisée et l'abondance des petites armes illégales continuent d'être les traits dominants de la situation au Kosovo. Et donc, tout en prenant acte du travail réalisé par la MINUK et la KFOR, ma délégation estime qu'il y a encore beaucoup à faire pour assurer la pleine mise en oeuvre de la résolution 1244 (1999).

L'Ukraine se félicite de l'entrée en fonctions, le 15 janvier, du nouveau Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission des Nations Unies au Kosovo, M. Haekkerup. Nous avons pris bonne note des principales priorités de ce dernier, dans le cadre de ses futures activités à ce poste clé, et nous voudrions lui exprimer notre plein appui. Ma délégation se réjouit en particulier de l'approche très prudente, adoptée par le Représentant spécial au sujet d'une question complexe et délicate : les élections générales dans

l'ensemble du Kosovo. Nous partageons son avis selon lequel, avant la tenue de ces élections, il faudrait mettre en place leur cadre juridique. Il est également important de mettre en place une base claire concernant les futures relations entre les organes à créer et la MINUK. Nous espérons que les résultats du travail sur ces questions seront présentés au Conseil avant que la MINUK ne poursuive son travail sur la tenue d'élections.

Ma délégation appuie également la deuxième priorité du Chef de la MINUK : rendre l'application des lois au Kosovo aussi effective que possible. Cela facilitera sans aucun doute le retour des anciens habitants du Kosovo, en premier lieu des Serbes du Kosovo. Dans le même temps, nous pensons que le problème du retour des minorités nationales dans la province ne se limite pas uniquement à la question de la sécurité; il est également lié à la garantie de leur libre accès aux services sociaux, à l'éducation et aux soins de santé, ainsi qu'au règlement de la question des droits de propriété.

Dans le contexte de l'application de lois, nous saluons les récentes mesures prises par la police de la MINUK dans toute la province pour confisquer les armes illégales. Nous estimons que l'autre mesure – l'augmentation des amendes pour possession d'armes illégales – sera également utile. La récente mesure prise par la MINUK, qui fait du trafic des êtres humains un délit punissable, est une décision opportune allant dans la bonne direction.

Ma délégation approuve aussi la troisième priorité fixée par la nouvelle direction de la MINUK : favoriser un dialogue avec les autorités de Belgrade. Mon pays appuie fermement l'ouverture d'un bureau de la MINUK à Belgrade et l'établissement d'un dialogue véritable et de relations de partenariat entre la MINUK et les autorités yougoslaves. À notre avis, cela renforcerait l'efficacité de la Mission et contribuerait au renforcement des changements démocratiques en Yougoslavie.

À la lumière de ce qui précède, nous rendons hommage au rôle constructif joué par la KFOR et la MINUK dans la mise en place des conditions de sécurité nécessaires à la tenue d'élections parlementaires serbes au Kosovo, le 23 décembre.

Dans ce contexte, nous espérons que l'un des premiers problèmes à régler par un dialogue plus étroit entre la MINUK et la KFOR, d'une part, et le Gouver-

nement yougoslave, d'autre part, sera le rétablissement des conditions normales de sécurité dans la Zone de sécurité terrestre. La situation sécuritaire dans la vallée de Presevo, examinée à diverses reprises par le Conseil de sécurité, demeure à nos yeux très préoccupante. Malheureusement, il y eu le mois dernier une augmentation du nombre des activités illégales et provocatrices dans la Zone de sécurité terrestre du fait de combattants albanais du Kosovo, au mépris de tous les efforts de la KFOR. Nous pensons que tout retard dans la prise de mesures résolues pour désarmer et disperser ces militants pourrait avoir les conséquences les plus graves pour les efforts de paix entrepris par la communauté internationale au Kosovo et bien au-delà.

C'est avec beaucoup de préoccupation que nous avons entendu l'annonce faite par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) ce mois-ci, à savoir que les morceaux des têtes de munitions trouvées sur des sites ciblés par l'Organisation du Traité de l'Atlantique nord (OTAN) au Kosovo au cours de l'opération militaire de 1999, contenaient de l'uranium appauvri. Ma délégation se félicite de toutes les mesures de précaution que la MINUK et la KFOR ont adoptées pour protéger la population civile du Kosovo contre tout effet néfaste de cet uranium appauvri. En tant que fournisseur de contingents à la KFOR et en tant que fournisseur de personnel de police et de personnel civil à la MINUK, de même qu'en tant que pays qui a connu la plus grande catastrophe nucléaire de l'histoire de l'humanité, l'Ukraine se prononce en faveur d'une enquête indépendante et complète sur ces faits.

Enfin, je voudrais mentionner un événement très spécial qui a eu lieu au Kosovo le 9 janvier. Ce jour-là, le Président de l'Ukraine, Leonid Kouchma, alors qu'il se rendait en République fédérale de Yougoslavie avec le Président de la Pologne, Alexandre Kwasniewski, s'est rendu sur le site où se trouve le bataillon de maintien de la paix conjoint polonais-ukrainien déployé par la KFOR. Cette visite fut couronnée de succès. Enfin, je voudrais citer ce qu'a dit le Président Kouchma, après sa réunion de Belgrade avec le Président yougoslave, Vojislav Kostunica :

« Par le biais d'une visite de travail au Kosovo et à Belgrade, l'Ukraine a fait montre de sa politique constante de respect de l'intégralité territoriale de la Yougoslavie. Cette politique est basée sur l'hypothèse que la stabilité dans les Balkans dépend de la stabilité de la République fédérale

de Yougoslavie, qui à son tour est fondée sur la préservation de son intégrité territoriale. L'Ukraine pense que le règlement du problème du Kosovo devrait être trouvé dans le cadre de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité. »

Ma délégation continuera de défendre cette position au sein du Conseil de sécurité dans la recherche d'un règlement final de la question du Kosovo.

M. Kolby (Norvège) (*parle en anglais*) : La Mission intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) a parcouru un long chemin depuis l'adoption de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité. Des événements importants se sont produits depuis tant au Kosovo qu'en République fédérale de Yougoslavie.

Je voudrais remercier le Sous-Secrétaire général, M. Guéhenno de son exposé détaillé. Celui-ci a fourni exactement le type d'informations de haut niveau que nous avons demandé, mardi dernier, lors de notre débat sur la coopération avec les pays fournisseurs de contingents.

Comme d'autres principaux pays fournisseurs de contingents et principaux pays donateurs qui contribuent aux efforts de la communauté internationale au Kosovo et dans les Balkans, la Norvège se félicite de ce débat public, qui nous donne la possibilité – à la fois en tant que membres du Conseil et en tant que non-membres concernés – de faire le bilan de la situation au début de ce qui peut être considéré comme une nouvelle phase dans les opérations de la MINUK.

Tout en remerciant l'ensemble du personnel de la MINUK, et en particulier Bernard Kouchner, pour son dévouement et ses efforts inlassables en tant que Représentant Spécial du Secrétaire général, la Norvège se félicite très chaleureusement de la nomination de Hans Haekkerup, du Danemark, en tant que nouveau Représentant Spécial du Secrétaire général. Il peut compter sur l'appui indéfectible de la Norvège dans les efforts qu'il déploiera pour accomplir les tâches qui lui ont été confiées par le Conseil de sécurité dans la résolution 1244 (1999).

De nombreux graves défis, qui ont des incidences importantes pour la paix et la sécurité internationales, subsistent encore. Tout d'abord, la situation en matière de sécurité et le niveau de violence au Kosovo continuent de nous préoccuper profondément. Lutter contre la violence et accorder une protection à toutes les minorités au Kosovo doit rester une des priorités essen-

tielles de la MINUK et de la KFOR. Il est injustifiable que des personnes continuent d'être tuées et attaquées à cause de leur appartenance ethnique. La Norvège condamne tous les actes de violence qui sapent les possibilités d'une coexistence multiethnique. Nous nous félicitons de l'attention donnée par le nouveau Représentant du Secrétaire général à l'application du droit et à la lutte contre la criminalité.

La première responsabilité opérationnelle incombe à la KFOR et à la police de la MINUK, mais les dirigeants politiques du Kosovo ont une responsabilité primordiale dans le développement d'une société basée sur la tolérance et la non-violence. Nous devons rappeler cela aux dirigeants locaux nouvellement élus. Les efforts consentis pour améliorer la situation générale des minorités, notamment en ce qui concerne la santé et les autres services sociaux, doivent être renforcés. Une situation améliorée pour les minorités est cruciale, car elle permet aux réfugiés de retourner dans leurs foyers, dans la sécurité et dans la dignité.

La violence interalbanaise, qui a souvent des connotations politiques, est également une menace très sérieuse aux tentatives visant à construire une société démocratique au Kosovo. La population locale doit être encouragée à se porter témoin et à aider à l'identification des suspects.

Le deuxième problème est celui des élections. La Norvège se félicite de la priorité que la MINUK a accordée à l'application des résultats des élections locales de l'automne dernier. Cela doit inclure l'ajustement des structures administratives conjointes afin d'élargir leurs bases politiques et ethniques. Ces ajustements renforceront les institutions centrales, plutôt que de les affaiblir. Ces efforts doivent aller de pair avec une formation et un financement adéquats pour les organes nouvellement élus. L'assistance de la Norvège au Kosovo qui s'est élevé à 15 millions de dollars l'an dernier et qui restera à un niveau élevé de 12 millions de dollars en 2001, sera consacrée à la consolidation des institutions et au transfert de connaissances afin d'appuyer une bonne gouvernance et de créer des emplois durables.

La Norvège pense que même avec une assistance internationale globale, un certain laps de temps s'écoulera avant que nous assistions au fonctionnement approprié des structures municipales nouvellement élues. Nous devrions donner aux institutions locales un certain temps pour acquérir de l'expérience, avant de

passer au stade suivant des élections au Kosovo. Le mandat ainsi que la composition d'une assemblée à l'échelle du Kosovo doivent être déterminés et un cadre juridique créé avant qu'une décision ne soit prise sur la date précise des élections.

Ces questions doivent être également considérées dans le contexte de la nouvelle situation politique à Belgrade et des incidences que cela a pour le Kosovo et pour l'ensemble de la région. Comme nous l'avons entendu aujourd'hui, la préparation d'un cadre pour les structures politiques et administratives au niveau provincial a déjà commencé. Il représente une conséquence logique des élections couronnées de succès au niveau municipal. Les autorités yougoslaves devraient être incluses d'une manière appropriée lorsque des consultations sont menées en dehors des structures de la MINUK. Envisagée de façon appropriée, la participation de Belgrade aux discussions concernant le Kosovo peut servir de mesure de confiance utile, tant entre la communauté internationale et Belgrade qu'entre Belgrade et les dirigeants du Kosovo.

Nous exprimons notre préoccupation au sujet du sort des prisonniers politiques albanais du Kosovo détenus en Serbie qui est encore peu clair. Nous demandons aux autorités yougoslaves de trouver les moyens juridiques appropriés pour libérer rapidement les prisonniers albanais du Kosovo qui sont détenus pour des raisons politiques. En même temps, d'autres efforts doivent être faits pour connaître le sort des Serbes disparus au Kosovo.

La Norvège est heureuse des contacts qui ont été établis entre la MINUK et les autorités de Belgrade, à la suite des changements démocratiques intervenus dans la République fédérale de Yougoslavie. Nous nous attendons à ce que les dirigeants albanais du Kosovo envisagent de nouvelles possibilités d'un dialogue constructif avec les autorités yougoslaves et nous les encourageons à agir dans ce sens.

La Norvège condamne très fermement les dernières attaques que des groupes armés ethniques albanais ont lancé dans la vallée de Presevo, dans la partie méridionale de la Serbie. Il est inacceptable que des groupes de ce genre violent la zone de sécurité afin de lancer des attaques sur des objectifs qui se trouvent dans la vallée de Presevo. Les Nations Unies et la KFOR doivent redoubler d'efforts pour empêcher les activités susceptibles de déstabiliser la situation dans la région et d'avoir un effet négatif sur les événements à

l'intérieur du Kosovo. Nous nous félicitons des mesures que la KFOR a adoptées pour améliorer le contrôle de la frontière. Des mesures supplémentaires risquent d'être nécessaires tant de la part de la KFOR en ce qui concerne la zone de sécurité que de celle de la police de la MINUK pour ce qui est des mesures préventives et des enquêtes à l'intérieur du Kosovo.

Nous espérons également que les dirigeants albanais du Kosovo feront des efforts plus importants pour maîtriser ces éléments extrémistes. Nous rendons hommage à l'approche responsable et pleine de retenue prise par Belgrade pour faire face à la situation dans la vallée de Presevo.

Lorsque avec le Danemark, la Norvège assumera, à partir d'avril de cette année, la position de chef de file de la KFOR, elle continuera d'appuyer activement la MINUK, y compris par ses efforts pour renforcer la sécurité interne et la mise en place d'institutions. Il est indispensable que les aspects militaire et civil d'une opération de paix soient étroitement intégrés l'un à l'autre.

M. Levitte (France) : Le Représentant permanent de la Suède exprimera tout à l'heure les vues de l'Union européenne sur la situation au Kosovo. La France souscrit à la déclaration qu'il fera. Je souhaite donc simplement faire quelques remarques complémentaires.

Samedi dernier, au terme d'un parcours remarquable de 18 mois à la tête de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), M. Bernard Kouchner a transmis le témoin à M. Hans Haekkerup. Dix-huit mois d'un immense travail, travail particulièrement difficile. Dix-huit mois passés à reconstruire le Kosovo, à jeter les fondations d'une démocratie pluraliste, à rétablir la sécurité, à œuvrer à la coexistence des communautés, et à organiser des élections municipales dans d'excellentes conditions. Grâce à sa détermination, à son courage, M. Kouchner est parvenu à mettre en œuvre les éléments fondamentaux de la résolution 1244 (1999), et à redonner confiance et dignité à la société kosovar.

Je tiens à assurer par avance son successeur, M. Haekkerup, de notre confiance et de notre entier soutien dans la poursuite de la mise en œuvre de la résolution 1244 (1999).

L'amélioration de la sécurité demeure la première des priorités de l'action de la communauté internatio-

nale au Kosovo. À cet égard, je souhaite faire écho au dernier discours prononcé par M. Kouchner avant son départ de Pristina : l'esprit de revanche doit être éradiqué. Tous les habitants du Kosovo ont un même droit à la sécurité, à l'accès aux services publics et au respect de leur dignité. Chacun d'eux a également le droit de faire entendre sa voix par des moyens pacifiques et démocratiques dans les débats publics. Comme le relève le dernier rapport du Secrétaire général, des extrémistes cherchent à faire obstacle à la coexistence des communautés et aux progrès dans la voie de l'établissement d'une société démocratique et pluraliste : ceci ne saurait être toléré.

Quelques mots sur les violences dans la vallée de Presevo. Le Conseil de sécurité a fermement condamné, dans sa déclaration présidentielle du 19 décembre, les agissements inacceptables des groupes terroristes dans cette zone. Nous devons soutenir la Force de paix au Kosovo (KFOR) et la MINUK dans leur détermination de tout faire pour que de tels actes cessent.

Nous saluons la coopération engagée entre la KFOR et les autorités de Belgrade pour remédier à cette situation, ainsi que la retenue dont font preuve les autorités yougoslaves. Nous les encourageons à poursuivre la mise en œuvre de mesures politiques et économiques en faveur de la minorité albanaise dans le sud-est de la Serbie. La France prendra sa part de l'effort de l'Union européenne pour favoriser le développement économique de la Serbie du sud.

Je souhaiterais également évoquer la question des élections générales. Ces élections devront être organisées quand les conditions en seront réunies, et seulement quand les conditions en seront réunies. Il est essentiel que ce scrutin soit préparé de façon irréprochable et, en particulier, que tout soit mis en œuvre pour permettre la participation de toutes les communautés, ce qui suppose l'enregistrement préalable des minorités, notamment de la communauté serbe. Par ailleurs, la nature et les fonctions des organes qui seront élus doivent être au préalable clairement définis. Il importe, à cet égard, que les discussions sur le contenu de l'autonomie substantielle prévue par la résolution 1244 (1999) soient menées à bien entre Kosovars, sous l'autorité du Représentant spécial du Secrétaire général. Je remercie M. Jean-Marie Guéhenno des précisions qu'ils nous a données à cet égard. Il est souhaitable que l'avis des autres parties concernées soit recueilli, le moment venu. Nous saluons sur ce sujet le projet de la MINUK d'ouvrir un bureau à Belgrade.

M. Touré (Mali) : Je voudrais, à mon tour, remercier le Secrétaire général adjoint, M. Guéhenno, pour la mise à jour très exhaustive qu'il vient de nous faire de la situation au Kosovo et des activités de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK). Lors de notre réunion publique du 19 décembre, j'ai eu l'occasion d'évoquer les conditions d'organisation remarquables des élections municipales du 28 octobre au Kosovo. En son temps, j'ai eu à saluer la coopération étroite de la Force de paix au Kosovo (KFOR) et de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) qui a permis à la MINUK d'encourager des résultats si importants aux plans politique, de sécurité, administratif et judiciaire. Au plan politique, outre l'organisation des élections municipales, les accomplissements de la Mission de l'ONU sur place se sont focalisés sur l'intégration progressive des populations de l'administration locale et la consolidation des structures administratives. C'est pourquoi, ma délégation appuie la MINUK dans ses efforts tendant à élargir la composition du Conseil transitoire du Kosovo en tenant compte de la diversité politique, religieuse et ethnique de la province.

L'intégration des minorités dans les instances administrative, législative et judiciaire étant un pas important dans la création d'un État pluriethnique, ma délégation salue et encourage les progrès réalisés dans la mise en place des assemblées municipales et exprime son soutien au Représentant spécial du Secrétaire général pour la nomination des représentants des communautés minoritaires dans les assemblées élues là où elles vivent.

Ma délégation suit, avec une attention soutenue, les efforts déployés par la MINUK dans le cadre de la refonte des organes centraux en vue de conduire à l'autonomie substantielle. Ne doutons pas que l'élaboration des règlements se poursuivra comme prévu. Au plan sécuritaire, ma délégation reste préoccupée par la vague de violence qui a déferlé depuis deux mois sur la zone de sécurité démilitarisée en Serbie du sud dans la vallée de Presevo où des affrontements armés se sont intensifiés entre les forces de sécurité serbes et des groupes d'extrémistes d'origine albanaise. Les menaces, les actes d'intimidation et de violence à l'encontre des minorités au Kosovo constitue un autre motif de préoccupation pour ma délégation. De l'avis de ma délégation, tous ces actes illégaux sont intolérables car ils sont de nature à déstabiliser toute la région

et à saper les immenses sacrifices consentis par la communauté internationale pour bâtir un Kosovo plus multiethnique et démocratique. À cet égard, nous nous félicitons des mesures spécifiques prises par la présence internationale de sécurité KFOR pour faire face à ces problèmes en renforçant la surveillance de la frontière, en confisquant les armes et en interrompant les activités illégales à l'intérieur du Kosovo, à proximité de la frontière administrative orientale. Nous estimons qu'il est grand temps que le peuple kosovar mette fin à la violence qui caractérise sa société, qu'il œuvre à reconstituer le tissu tant endommagé de la société kosovar après des années de répression et de conflit car son développement et l'aide de la communauté internationale en dépendent fortement.

Ma délégation tout en regrettant que les minorités soient la cible de menaces, d'actes d'intimidation et de violence au Kosovo, appuie les mesures spéciales de sécurité prises par la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et la Force de paix au Kosovo (KFOR) pour lutter contre ces actes illégaux.

Sur le plan économique, la réorganisation de l'économie locale et la mise en place des structures juridiques et commerciales, indispensables pour attirer les investisseurs étrangers, sont une préoccupation essentielle de ma délégation. Nous nous félicitons déjà des mesures prises notamment les prestations de l'Office des services bancaires, l'aide aux logements et la réglementation s'appliquant aux entreprises, aux investissements étrangers et aux contrats de vente. Ma délégation encourage et salue la politique de reconstruction des maisons destinées aux familles vulnérables dont les habitations avaient été endommagées ou détruites pendant le conflit.

Sur le plan humanitaire, le retour des personnes déplacées serbes dans la province constitue un défi majeur que la communauté internationale, la MINUK et les autorités de Belgrade se doivent de relever. Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) devrait disposer de moyens adéquats pour faire face aux besoins de ceux qui décident de rentrer chez eux, en particulier les plus vulnérables. La question fondamentale des quelque 3 500 personnes portées disparues constitue une préoccupation majeure pour ma délégation. Tout en nous félicitant des efforts déployés jusqu'ici, nous invitons les autorités de Belgrade à accélérer les enquêtes en vue d'éclairer la communauté internationale sur le sort de ces personnes.

Sur le plan sanitaire, ma délégation reste préoccupée par les effets de l'utilisation de l'uranium appauvri sur les populations civiles pendant le conflit dans les Balkans en 1999. À cet effet, nous nous félicitons de la création par M. Bernard Kouchner, chef sortant de la Mission de l'ONU au Kosovo, d'un groupe de travail mixte albanais-serbe chargé d'examiner les retombées médicales de l'uranium appauvri.

Ma délégation appuie sans réserve la mise en oeuvre totale de la résolution 1244 (1999) et pense que l'engagement constructif du gouvernement démocratique de Belgrade permet d'envisager l'avenir avec optimisme.

Enfin, ma délégation se fait le devoir de rendre un brillant hommage à M. Bernard Kouchner qui a quitté ses fonctions le 15 janvier 2001 pour les réalisations fort remarquables et les actions de fond menées en faveur de la démocratisation et du respect des droits de l'homme au Kosovo. En lui adressant tous nos voeux de réussite pour l'avenir, nous voudrions ici assurer son successeur, M. Hans Haekkerup, de tout notre soutien.

M. Shen Guofang (Chine) (*parle en chinois*) : Je tiens tout d'abord à remercier la présidence pour avoir organisé cette séance importante. Je voudrais également saluer les efforts faits par la délégation de Singapour.

Je remercie le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. Guéhenno, pour son exposé détaillé. La délégation chinoise estime que la situation actuelle au Kosovo reste préoccupante. Elle se traduit essentiellement par les quatre aspects suivants.

Premièrement, le conflit ethnique au Kosovo n'a pas fondamentalement changé. La violence et les tueries visant les minorités ethniques continuent de se produire de temps à autre. Nous prenons note que l'ex-Représentant spécial du Secrétaire général, M. Bernard Kouchner, avait admis avant de quitter ses fonctions que la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) n'avait pas été en mesure de garantir effectivement la sécurité des minorités, en particulier des Serbes. Nous pensons que c'est l'une des raisons majeures de l'instabilité de la situation au Kosovo. La MINUK devrait, conjointement avec la Force de paix au Kosovo (KFOR), prendre des mesures vigoureuses pour endiguer les forces ethniques extrémistes, encourager toutes les communautés à vivre en harmonie et apaiser les tensions au Kosovo.

Deuxièmement, les élections envisagées au Kosovo sont inquiétantes. Certains essaient de politiser ces élections. Beaucoup sur le terrain considèrent que ces élections sont une étape vers l'indépendance du Kosovo, qui non seulement constituerait une violation de la résolution 1244 (1999) mais auraient des retombées graves sur la situation au Kosovo. La délégation chinoise estime que la résolution 1244 (1999) est très explicite quant à la question du statut final du Kosovo. La MINUK devrait intensifier ses efforts pour encourager le retour des Serbes. Sans la participation massive des Serbes, des Turcs et des autres minorités, la légitimité des élections sera remise en question.

Troisièmement, en ce qui concerne la coopération entre la MINUK et le Gouvernement de la République fédérale de Yougoslavie, nous accueillerons avec satisfaction toute mesure susceptible que la MINUK pourrait prendre pour renforcer le dialogue avec le Gouvernement yougoslave. Nous nous félicitons également du mécanisme établi pour engager le dialogue. Nous espérons que le nouveau Représentant spécial du Secrétaire général fera des progrès dans le sens d'un dialogue constructif engagé entre la MINUK et la République fédérale de Yougoslavie, car le règlement satisfaisant de la question du Kosovo dépend de la compréhension et du soutien du Gouvernement yougoslave.

Quatrièmement, en ce qui concerne le dialogue entre les Kosovars albanais et le Gouvernement yougoslave, la MINUK devrait oeuvrer activement pour encourager et inciter les Kosovars albanais à engager un dialogue avec le Gouvernement yougoslave pour parvenir à une solution acceptable pour tous sur la base d'une formule d'autonomie substantielle. La communauté internationale devrait exercer une influence positive à cet égard. Ce n'est que lorsque l'harmonie nationale sera rétablie au Kosovo et que les droits et les intérêts de toutes les communautés seront garantis par la loi que la question du Kosovo pourra être définitivement réglée d'une manière juste et raisonnable.

Je voudrais également faire référence aux nombreux articles parus dans la presse internationale sur l'utilisation dans les Balkans, par l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), de munitions d'uranium appauvri qui ont porté atteinte à la santé des civils innocents et des soldats de la paix ainsi qu'à l'environnement. Nous prenons note que toutes les parties intéressées, y compris la République fédérale de Yougoslavie, l'Union européenne et l'OTAN, ont indiqué leur intention de mener des enquêtes. Nous espé-

rons qu'elles seront menées de façon juste et indépendante et que les résultats seront rendus publics le plus rapidement possible pour que les mesures nécessaires soient prises au plus tôt.

Je saisis également cette occasion pour saluer, à son nouveau poste, le nouveau Représentant spécial du Secrétaire général, M. Haekkerup. Nous prenons note des déclarations prudentes qu'il a formulées lors de son entrée en fonctions sur la question des élections au Kosovo et de sa détermination d'accorder la priorité au retour des Serbes dans un environnement sûr et de la lutte contre la criminalité organisée. Cela devrait en effet être l'objectif prioritaire de la MINUK et nous nous en félicitons. Nous espérons sincèrement que, sous la conduite de M. Haekkerup, la MINUK tirera les leçons du passé, qu'elle s'acquittera véritablement des responsabilités que le Conseil lui a conférées et qu'elle mettra pleinement en œuvre la résolution 1244 (1999).

M. Valdivieso (Colombie) (*parle en espagnol*) : Pour commencer, je voudrais remercier tout particulièrement le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. Guéhenno, pour les informations qu'il nous a communiquées. Ces renseignements seront extrêmement utiles pour les décisions que nous aurons à prendre.

Je saisis également cette occasion pour féliciter tous les membres de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et de la Force de paix au Kosovo (KFOR) pour les succès obtenus au cours des 18 derniers mois. La nomination de M. Hans Haekkerup au poste de représentant spécial du Secrétaire général contribuera à maintenir la situation dans la bonne direction tracée par M. Bernard Kouchner. Nous sommes convaincus que le même niveau d'engagement et de dévouement continuera de caractériser les travaux de la MINUK.

J'axerai mon intervention sur cinq points principaux.

Tout d'abord, nous souhaitons souligner le rôle important que joue le nouveau Gouvernement de la République fédérale de Yougoslavie dans la recherche d'une solution pacifique aux problèmes dont nous sommes saisis aujourd'hui. Nous devons continuer de soutenir le Président Koštunica de manière à contribuer efficacement à la consolidation d'institutions fortes dans ce pays.

Il est donc naturel que nous laissions temporairement de côté le renforcement du Gouvernement de Belgrade et que nous évitions de discuter ou de décider de questions particulièrement sensibles pour les parties concernées. Il serait en particulier prématuré, d'une part, de fixer la date d'élections générales au Kosovo, et d'autre part, de nous prononcer sur le statut définitif de cette province. Continuer d'avancer sur ces points n'aurait aucun sens sans le consentement de Belgrade.

Deuxièmement, nous tenons à souligner combien il importe que la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) continue de tout faire pour protéger toutes les minorités ethniques. Il est inadmissible que des violences telles que celles qui se sont produites récemment dans la vallée de Presevo et à Leposaviç continuent de se produire. Les extrémistes albanais doivent sentir la pression de la communauté internationale pour mettre fin à ces agressions.

Nous considérons que la violence politique qui a suivi les changements démocratiques survenus en République fédérale de Yougoslavie doit cesser. La MINUK et la Force de paix au Kosovo (KFOR) ne doivent épargner aucun effort pour éliminer ces facteurs de déstabilisation, qui risquent d'avoir des répercussions sur l'ensemble de la région.

Troisièmement, nous estimons que la MINUK et le Gouvernement de Belgrade doivent trouver une solution conjointe au problème des réfugiés et des personnes déplacées. Cela pourrait représenter un pas important dans la voie de l'instauration de la confiance entre les parties, outre que cela bénéficiera directement aux populations les plus vulnérables.

Ma quatrième remarque concerne l'approbation donnée par mon gouvernement à l'engagement pris par le Gouvernement de la République fédérale de Yougoslavie de respecter les dispositions de l'Accord militaire technique et de la résolution 1244 (1999). Le développement de la coopération entre Belgrade, la MINUK et la KFOR est la garantie d'un progrès dans la recherche d'une solution définitive à cette question.

Cinquièmement, il importe d'examiner la situation au Kosovo dans un contexte plus large. Il n'est pas souhaitable, en ce qui concerne les Balkans, de continuer d'examiner chaque conflit isolément, car cette pratique pourrait contribuer à prolonger le report d'un règlement durable reposant sur une confiance réciproque entre les différentes parties intéressées.

Je terminerai mon intervention par une brève réflexion sur le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie. Dans une large mesure, la légitimité et le prestige du Conseil de sécurité et de l'ONU reposent sur l'efficacité de ce Tribunal et de ses fonctionnaires. Bien plus, c'est toute la validité du droit pénal international qui est en jeu. C'est pourquoi nous pensons que le Conseil de sécurité doit faire tout ce qui est en son pouvoir pour veiller à ce que soit atteint l'objectif pour lequel ce Tribunal a été créé.

M. Cooney (Irlande) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé aujourd'hui cette séance publique. L'Irlande s'associe pleinement à tous les aspects de la déclaration qui va être faite par l'Ambassadeur Schori, de la Suède, qui représente la présidence de l'Union européenne. Je saisis l'occasion que me fournit cette séance pour attirer l'attention sur un certain nombre de questions que l'Irlande, en sa qualité de nouveau membre du Conseil de sécurité, considère comme particulièrement importantes.

L'Irlande salue les efforts conjoints déployés au sein de la communauté internationale pour régler la question du Kosovo. La Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) a collaboré étroitement avec la Force de paix au Kosovo (KFOR), l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), l'Union européenne, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et d'autres organisations pour atteindre les objectifs fixés dans la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité. L'Irlande est heureuse d'avoir pu fournir du personnel à ces missions importantes et nous saluons tous ceux qui ont servi la cause de la paix au Kosovo.

Il n'est peut-être pas inopportun, à cette occasion, de rendre hommage à la contribution apportée par l'Ambassadeur Holbrooke aux efforts de la communauté internationale dans l'ouest des Balkans. Comme lui, l'Irlande espère que les peuples de la région se joindront à nous dans une « Europe unie, rassemblée et libre », selon sa propre expression.

Nous avons étudié avec grand intérêt le dernier rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies au Kosovo et écouté avec intérêt l'exposé détaillé que nous a présenté M. Guéhenno ce matin, et dont nous le remercions. Nous nous félicitons des pro-

grès enregistrés au Kosovo dans l'application de la résolution 1244 (1999). Avec l'aide de la Mission, une administration intérimaire a été mise en place avec succès, des élections municipales se sont déroulées de façon démocratique et pacifique et des travaux importants de reconstruction sont en cours. Certains objectifs ne sont pas encore atteints, tels le programme de déminage de la MINUK, certains aspects du programme d'aide humanitaire d'urgence et l'application des recommandations du Département des affaires judiciaires de la MINUK, mais l'Irlande est globalement satisfaite des progrès enregistrés à ce jour.

Toutefois, si la situation globale s'est améliorée en matière de sécurité, nous sommes préoccupés, comme nos partenaires de l'Union européenne, de la poursuite de la violence à caractère ethnique et politique dans la vallée de Presevo, au sud de la Serbie, et en particulier dans la zone de sécurité terrestre. Nous condamnons énergiquement le recours des groupes armés à la violence, qui met en péril toute la sécurité de la région. L'Irlande soutient les efforts déployés par la MINUK et la KFOR face à cette situation, et notamment l'arrestation récente de terroristes présumés. Comme le Royaume-Uni, nous saluons la sage retenue manifestée par les forces régulières serbes et yougoslaves dans cette situation ainsi que l'engagement pris par les autorités de la République fédérale de Yougoslavie de respecter les dispositions de la résolution 1244 (1999) et de l'Accord militaire technique. Nous estimons que l'application intégrale de la résolution 1244 (1999) doit rester l'objectif de la communauté internationale au Kosovo.

L'Irlande reste vivement préoccupée par la situation humanitaire dans la région. Il est essentiel que des progrès soient faits pour faciliter le retour des Kosovars, serbes ou autres, dans leurs foyers, et corriger les conséquences des ravages immenses causés à la région.

Nous aimerions, à cette occasion, remercier M. Bernard Kouchner, dont la mission de Représentant spécial du Secrétaire général et de chef de la MINUK vient de s'achever. Nous lui savons tous gré de l'énergie et de la détermination qu'il a apportées à cette tâche extrêmement difficile. Nous souhaitons la bienvenue à M. Hans Haekkerup, qui vient de prendre ses fonctions au Kosovo, et nous l'assurons de tout notre appui.

L'une des tâches principales de M. Haekkerup sera de mettre en place un cadre juridique pour la tenue

d'élections à l'échelle de tout le Kosovo. S'il est souhaitable, en effet, d'agir rapidement, nous devons toutefois veiller à ce que certains aspects soient d'ores et déjà garantis : les résultats des élections locales doivent être appliqués intégralement et il faut mettre la dernière main aux préparatifs en ce qui concerne l'inscription, l'éducation et l'information des électeurs. L'Irlande ne doute pas que M. Haekkerup tiendra compte de tout cela et nous apprécions la circonspection et le souci de consultation qu'il a manifestés à New York en décembre dernier.

À ce stade, je voudrais m'associer à nos partenaires de l'Union européenne et à tous ceux qui, dans cette salle, se sont félicités du programme de démocratisation commencé par le Président Kostunica. Nous avons déjà déclaré notre soutien au Président Kostunica, après sa victoire aux élections de septembre dernier. Le résultat des élections de Serbie du 23 décembre dernier a confirmé le choix de l'option démocratique. Nous commençons maintenant à voir apparaître les premiers signes positifs de la transformation radicale engagée et poursuivie par l'opposition démocratie de Serbie. Tous ces changements conjugués ont un effet non seulement sur la République fédérale de Yougoslavie mais également sur la stabilité et la prospérité de la région tout entière. Nous exhortons les pays concernés à continuer d'oeuvrer dans la voie d'un règlement pacifique sur la base des principes démocratiques et du respect absolu des droits de l'homme, des libertés fondamentales et de l'égalité de tous les citoyens et toutes les communautés nationales.

Évidemment, la résolution des difficultés au Kosovo suppose un très long processus de réconciliation et de reconstruction. Il est donc important que des voies juridiques appropriées soient trouvées pour que la libération rapide des prisonniers politiques kosovars albanais soit obtenue, et l'amnistie accordée aux détenus qui n'ont pas pris les armes pendant le conflit au Kosovo.

Je voudrais mentionner l'importance que l'Irlande attache à une pleine coopération avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie. Il est essentiel que toutes les parties au conflit soient traitées de façon égale et que les criminels de guerre mis en accusation soient traduits en justice de façon équitable et juste. Les procès conduits selon le droit national ont une grande importance s'agissant de régler les problèmes du passé, mais ils ne peuvent remplacer les procès de-

vant une instance internationale pour certains délits précis.

Je voudrais remercier M. Guéhenno des informations qu'il nous a données ce matin concernant l'uranium appauvri. Nous partageons l'opinion qu'il est important d'établir les faits qui entourent l'utilisation de munitions à l'uranium appauvri au Kosovo et ses effets secondaires potentiels. Il est important que cette question soit traitée de façon transparente et que les informations provenant de toutes les enquêtes en cours, y compris celles menées par l'Organisation mondiale de la santé et la MINUK, soient mises en commun. Cette question est de grande portée tant pour la population locale que pour le personnel international – contingents, observateurs et agents d'opérations de secours – qui a été ou qui est affecté là-bas.

En conclusion, nous estimons qu'une présence internationale sera nécessaire au Kosovo pendant un certain temps. Nous apprécions l'excellent travail accompli par la MINUK dans des circonstances très difficiles. Je saisis cette occasion pour assurer le Conseil que l'Irlande continuera, sur le plan politique et sur le plan pratique, de soutenir sans réserve les efforts du Secrétaire général.

M. Neewoor (Maurice) (*parle en anglais*) : Nous nous félicitons de l'initiative de tenir cette séance publique afin de réexaminer l'application des résolutions du Conseil de sécurité concernant les Balkans, et le Kosovo en particulier. Nous remercions le Secrétariat et le Secrétaire général adjoint Guéhenno de l'important exposé fait ce matin.

Un certain nombre de changements très importants se sont produits dans la région l'an passé. Nous avons noté, surtout, un processus de démocratisation réussi en Yougoslavie, qui a démarré avec l'élection présidentielle et qui a amené un changement sur la scène politique à Belgrade. Avec l'élection de M. Koštunica, son nouveau Président, la Yougoslavie avance sans aucun doute vers la stabilité et la normalité. Les récentes élections parlementaires dans le pays, réussies, sont une autre preuve que les Yougoslaves sont décidés à clore le chapitre tragique et récent de leur histoire et à tracer pour eux-mêmes les voies d'un avenir nouveau et meilleur. Nous sommes particulièrement heureux que la Yougoslavie ait maintenant repris sa place au sein de l'Organisation des Nations Unies. Ces événements positifs auront à coup sûr un effet salubre dans l'ensemble des Balkans.

Nous nous félicitons également de la tenue récente et couronnée de succès des élections municipales au Kosovo. C'est un pas important vers la création d'une autorité représentative qui devrait, en fin de compte, prendre en charge les rouages administratifs, conformément à la résolution 1244 (1999).

La Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) a effectué un travail courageux, dans des circonstances difficiles, pour exécuter le mandat de la résolution 1244 (1999). Le chef sortant de la MINUK, M. Bernard Kouchner, doit être grandement loué pour cela. Nous ne doutons aucunement que son successeur, M. Hans Haekkerup, réussira aussi bien à relever les grands défis que le Kosovo pose à la MINUK, comme on l'a dit ce matin. Nous l'assurons de tout notre appui.

En ce qui concerne la population du Kosovo, nous notons avec préoccupation qu'une division ethnique persiste encore et que de nombreux membres des deux grandes communautés ne peuvent pas regagner leurs foyers et reprendre une vie normale par crainte pour leur sécurité. Nous savons qu'il faudra du temps pour guérir les blessures, qu'elles soient physiques ou morales. Mais ce sont les mêmes personnes qui, dans le passé, ont vécu en bon voisinage dans des communautés multiethniques. Nous croyons que c'est encore possible, dans un esprit de pardon et d'oubli de la part de tous les Kosovars. Il n'y a pratiquement pas de nation aujourd'hui qui ne soit multiethnique et où diverses communautés partagent un destin commun dans la paix et l'harmonie. Il n'y a aucune raison que le Kosovo ne puisse faire de même, à condition de veiller à ne pas tomber dans le piège d'aventures politiques malencontreuses.

Actuellement, la MINUK et la Force de paix au Kosovo (KFOR) assument une fonction vitale pour la population du Kosovo en fournissant un mécanisme administratif essentiel et en encourageant la paix et la réconciliation. Nous ne devons pas oublier le fait qu'il doit y avoir une solution durable et pacifique à l'impasse actuelle et qu'il est dans l'intérêt de tous les Yougoslaves, y compris les Kosovars, de créer l'atmosphère propice à un dialogue constructif entre eux afin de déterminer la voie qu'ils souhaitent suivre pour s'assurer un meilleur avenir, pacifique et prospère. La communauté internationale doit faire tout ce qu'elle peut pour encourager ce processus.

Enfin, ainsi que l'ont fait les membres qui ont parlé avant moi, je voudrais exprimer ma préoccupation au sujet de la présence éventuelle d'uranium appauvri dans différentes régions du Kosovo et du danger que cela représente pour la population là-bas. Nous encourageons la MINUK à continuer de traiter de cette question très sérieusement.

Le Président (*parle en anglais*) : Le prochain orateur inscrit sur ma liste est le représentant de la Suède. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Schori (Suède) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de m'exprimer au nom de l'Union européenne. Les pays d'Europe centrale et orientale associés à l'Union européenne – Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovaquie et Slovénie – et les pays associés, Chypre, Malte et Turquie, ainsi que les pays de l'Association européenne de libre-échange, Islande et Liechtenstein, s'associent à cette déclaration.

Premièrement, l'Union européenne voudrait une fois encore remercier le docteur Bernard Kouchner pour le remarquable travail qu'il a effectué ces dernières années dans des conditions difficiles, et promettre son plein appui à M. Hans Haekkerup, le nouveau Représentant spécial. Je voudrais également remercier M. Jean-Marie Guéhenno de son rapport très riche et présenté en deux langues ici, aujourd'hui même.

L'Union européenne se félicite des progrès accomplis au Kosovo dans l'application de la résolution 1244 (1999) et appuie pleinement les efforts continus du nouveau Représentant spécial du Secrétaire général pour mettre en place des institutions démocratiques autonomes au Kosovo, de façon à assurer aux Kosovars une autonomie substantielle conformément à cette résolution.

L'Union européenne appuie également les efforts entrepris pour renforcer le dialogue et la coopération entre la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et les institutions pertinentes de la République fédérale de Yougoslavie. Elle se félicite des progrès démocratiques intervenus dans ce pays et en Serbie, tout récemment, avec la victoire des forces démocratiques aux élections tenues en décembre. L'Union européenne espère que ces progrès permettront l'exécution de réformes politiques, économiques et sociales essentielles au sein de la République fédérale de Yougoslavie, qui pourraient éga-

lement contribuer à réduire les tensions au Kosovo et dans la région de Presevo en Serbie méridionale.

À cet égard, l'Union européenne lance à nouveau un appel aux autorités serbes et yougoslaves pour qu'elles trouvent les moyens juridiques appropriés pour permettre la libération rapide de tous les prisonniers albanais du Kosovo détenus pour des raisons politiques. Cette libération pourrait également constituer un pas important dans le sens de l'instauration d'un dialogue entre les représentants du Kosovo et Belgrade.

Les mesures visant à lutter contre la violence et à renforcer la situation en matière de sécurité pour tous les habitants du Kosovo doivent rester une des premières priorités de la MINUK et de la Force au Kosovo (KFOR). Il est déplorable que des hommes, des femmes et des enfants continuent d'être tués au Kosovo à cause de leurs origines ethniques et que les opinions modérées exprimées par des Kosovars politiquement engagés soient dangereuses pour leur sécurité.

L'Union européenne condamne fermement le recours à la violence, l'extrémisme et tout acte susceptible de rendre plus difficile la coexistence entre les communautés et qui aurait un effet négatif sur la stabilité régionale. Dans ce contexte, l'UE encourage de nouvelles mesures de confiance entre les différentes communautés ethniques du Kosovo et appuie pleinement le droit de toutes les personnes déplacées du Kosovo de revenir dans leurs foyers dans la paix, la sécurité et la dignité.

Un aspect important du renforcement de la situation en matière de sécurité au Kosovo consiste en la réduction du niveau global de criminalité et en l'application de la primauté de droit. À cette fin, plus de 800 policiers civils ainsi que des juges et des procureurs d'États membres de l'Union européenne (UE) servent au Kosovo. L'UE appuie également le travail de l'École de police du Kosovo en vue de former la police locale et les instructeurs de la police. Par ailleurs, les États membres de l'UE restent les plus grands fournisseurs de contingents à la KFOR qui continue de jouer un rôle crucial pour maintenir la stabilité et la sécurité au Kosovo.

Une autre priorité pour l'Union européenne est de contribuer à la reconstruction et au développement économique du Kosovo. L'UE est de loin le plus important fournisseur d'aide au Kosovo et joue un rôle de premier plan dans l'effort de reconstruction. À cet égard, l'Union européenne pense qu'il est important de

continuer à mettre en place des conditions favorables au développement économique du Kosovo en créant des structures économiques viables et efficaces, y compris dans le domaine fiscal.

L'Union européenne condamne vivement les actes de violence commis par des groupes armés de souche albanaise dans la région de Presevo au sud de la Serbie et renouvelle l'appel lancé dans la déclaration du Président du Conseil de sécurité du 19 décembre 2000 en vue d'une cessation immédiate et complète de la violence dans cette région. L'UE demande à toutes les parties concernées de faire preuve de la plus grande retenue pour résoudre tout différend exclusivement par le biais d'un dialogue pacifique. L'Union européenne se félicite des mesures spécifiques prises par la KFOR et la MINUK pour faire face au problème, y compris un renforcement de la surveillance de la frontière administrative.

L'Union européenne se félicite également de l'engagement pris par les autorités yougoslaves de respecter les dispositions de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité ainsi que l'Accord militaire-technique et encourage les efforts tendant à instaurer des mesures de confiance pour stabiliser la situation dans la région.

Afin de contribuer plus avant à la stabilisation de la situation, l'Union européenne entreprend actuellement des efforts en vue d'accroître sa présence afin de surveiller la zone touchée.

M. Mladenovic (Yougoslavie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous souhaiter, ainsi qu'à votre pays et aux autres nouveaux membres non permanents du Conseil de sécurité plein succès pendant la durée de vos fonctions. Je voudrais également remercier le Secrétaire général adjoint, M. Guéhenno, de son exposé très utile.

La situation au Kosovo-Metohija, province autonome de la République yougoslave de Serbie, et dans la région, se caractérise par deux éléments différents. D'un côté, nous avons la communauté internationale, y compris les pays de la région qui font des efforts pour stabiliser la situation sur le terrain en application de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité et de l'Accord militaire-technique de Kumanovo. De l'autre, il y a des problèmes de sécurité importants dans la Zone de sécurité terrestre dans certaines parties des municipalités de Bujanovac, Medvedja et Presevo dus aux incursions de terroristes albanais de souche et à

leurs attaques contre la population locale paisible et les forces de sécurité yougoslaves et à de graves problèmes de sécurité dans de nombreuses localités du Kosovo-Metohija. Cela jette une ombre très sérieuse sur la situation globale, il est donc nécessaire que le Conseil de sécurité continue, conformément à ses responsabilités, à prendre des mesures encore plus actives pour venir à bout de cette situation.

Le Gouvernement de la République fédérale de Yougoslavie considère toujours les appels lancés dans la déclaration faite par le Président du Conseil de sécurité, le 19 décembre 2000, comme étant très pertinents et compte les mettre en œuvre totalement et sans retard. Ceci se rapporte en particulier aux appels lancés par le Conseil en faveur d'une cessation immédiate et complète de la violence dans la Zone de sécurité terrestre, de la dissolution des groupes d'extrémistes de souche albanaise et du retrait immédiat de la Zone de sécurité terrestre de tous ceux qui se livrent à des activités extrémistes.

Par ailleurs, le Gouvernement de mon pays demande à la Force au Kosovo (KFOR) et à la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) d'adopter des mesures plus fermes pour contrôler la frontière administrative afin de prévenir les incursions terroristes dans la Zone de sécurité terrestre et de stabiliser la situation dans cette zone ainsi que de s'acquitter de leurs obligations au titre de la résolution 1244 (1999) et de l'Accord militaire-technique de Kumanovo.

Le Gouvernement de la République fédérale de Yougoslavie continue de s'engager fermement à rechercher une solution à la situation actuelle dans la Zone de sécurité terrestre ainsi qu'à trouver une solution globale pour le Kosovo-Metohija d'une manière négociée et pacifique respectant pleinement la résolution 1244 (1999) ainsi que les obligations que les nouveaux Gouvernements de la République fédérale de Yougoslavie et de la République yougoslave de Serbie ont d'assurer la protection intégrale de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du pays.

Pour stabiliser la situation, le Gouvernement de la République fédérale de Yougoslavie a proposé que la Zone de sécurité terrestre soit éliminée, réduite ou modifiée afin de mettre fin aux activités des groupes terroristes de souche albanaise. Tenant compte de la légitimité de cette proposition, nous espérons qu'elle recevra l'appui de tous et nous sommes prêts à négocier les

modalités de son application. Des consultations avec l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) à cette fin ont déjà commencé.

Partant de son ferme engagement de parvenir à une solution négociée, le Gouvernement de mon pays est convaincu que ce n'est qu'en respectant les principes démocratiques, en rétablissant la confiance entre tous les résidents du Kosovo-Metohija et en mettant sur pied une société démocratique que l'on pourra parvenir à une paix durable. Il faudra pour cela assurer un climat de sécurité pour tous et accélérer le processus de retour des réfugiés et des personnes déplacées ainsi que l'établissement d'un dialogue entre les représentants de la communauté albanaise au Kosovo-Metohija et les nouvelles autorités démocratiques dans la République fédérale de Yougoslavie et la République de Serbie. Je voudrais ajouter que le Gouvernement de la République de Serbie, avec l'aide du gouvernement fédéral fait d'ores et déjà des efforts considérables pour intégrer l'ensemble de la population de la Zone de sécurité terrestre dans les institutions de la société civile démocratique qui s'installe actuellement dans notre pays.

L'établissement de meilleures communications entre les autorités de la République fédérale de Yougoslavie et de la République de Serbie d'une part et entre la MINUK et la KFOR, d'autre part, sera certainement une condition préalable essentielle à cet égard. Dans ce contexte, je voudrais rappeler que mon pays est prêt à signer un accord sur le statut de la MINUK avec les Nations Unies.

Je voudrais saisir cette occasion pour souhaiter à M. Hans Haekkerup plein succès dans ses futurs efforts en tant que Représentant spécial au Kosovo et chef de la MINUK dans la mise en œuvre de la résolution 1244 (1999). Il bénéficiera du plein appui de mon gouvernement à cet égard.

L'utilisation de munitions contenant de l'uranium appauvri au cours de l'intervention de l'OTAN en Bosnie-Herzégovine et de son agression contre la République fédérale de Yougoslavie a suscité des protestations de plus en plus vigoureuses partout dans le monde, à juste titre. Étant donné que les effets des radiations sur la population et sur l'environnement ne sont pas limités dans l'espace ni dans le temps, la communauté internationale a le devoir d'adopter d'urgence toutes les mesures qui s'imposent afin d'empêcher les dangereuses conséquences qui pourraient en résulter à grande échelle.

Mon gouvernement insiste pour que tous les faits soient établis, et notamment pour que toutes les conséquences soient éliminées, avec l'entière coopération de tous les acteurs internationaux appropriés, y compris le Conseil de sécurité. La responsabilité de l'utilisation de ces armes doit être assumée par ceux qui l'ont autorisée, qu'ils aient ou non été conscients de leurs effets néfastes.

En tant que victime de munitions à l'uranium appauvri, dont les conséquences ne sont pas encore pleinement connues, la République fédérale de Yougoslavie a le droit de recevoir des renseignements précis et détaillés sur leur utilisation. Elle a également droit à une aide internationale pour établir les faits relatifs aux effets des radiations, et en particulier à la décontamination des zones touchées. Inutile de dire que la plus grande partie de cette aide devrait être fournie par ceux qui ont autorisé l'utilisation de ces armes. En même temps, nous estimons qu'il faudrait considérer la possibilité, dans le cadre des efforts globaux de désarmement déployés par l'Organisation des Nations Unies, d'entreprendre une action internationale afin d'établir un régime visant à interdire la fabrication et l'utilisation de ces armes. La République fédérale de Yougoslavie est prête à contribuer pleinement à une action de cette nature et demande à tous les autres États ainsi qu'à toutes les organisations intergouvernementales et non gouvernementales de s'associer à elle pour réaliser cet objectif.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de Singapour.

Je m'associe à mes collègues pour remercier le Secrétaire général adjoint, M. Guéhenno, de son exposé clair et utile. L'ONU oeuvre au Kosovo depuis près de 20 mois maintenant, dans le cadre de l'une des opérations de maintien de la paix les plus importantes et les plus complexes de son histoire, la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK). Beaucoup a été accompli au cours de cette période. M. Bernard Kouchner, qui vient de quitter la direction de la MINUK, a indiqué que des progrès avaient été réalisés sur le plan de l'approvisionnement en électricité, du réaménagement des hôpitaux et des écoles, de la relance de l'économie, de la création d'une force de police et d'un système judiciaire, et de la reconstruction d'environ 100 000 maisons. Je rends hommage à M. Kouchner et à la

MINUK pour leurs efforts et les progrès accomplis dans la reconstruction d'un Kosovo dévasté.

Toutefois, il faut faire beaucoup plus. Avant de décrire plus en détail ce qu'il reste à faire, je voudrais d'abord saisir cette occasion pour transmettre publiquement mes chaleureuses félicitations et mes meilleurs voeux à M. Hans Haekkerup, au moment où il assume ses nouvelles responsabilités à la tête de la MINUK. Il a accepté une lourde tâche.

La délégation de Singapour a déjà dit dans cette salle que les opérations de maintien de la paix au Kosovo ne semblent pas être saines d'un point de vue conceptuel. Apparemment, il n'y a pas de stratégie de retrait de l'ONU qui soit claire. Toutefois, il ne semble pas y avoir une alternative à la MINUK, compte tenu des circonstances dans lesquelles l'ONU s'est engagée au Kosovo. Nous ne devons pas nous écarter de la voie à suivre en ce moment crucial où un changement intervient à la direction de la MINUK. La contribution de l'ONU au Kosovo et la stricte application de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité doivent se poursuivre, malgré les grandes difficultés auxquelles nous sommes confrontés.

Notre objectif global doit être de faire en sorte que la situation revienne à la normale au Kosovo. Il ne faut pas permettre au Kosovo de demeurer indéfiniment dans son état actuel. À cet égard, le caractère unique de la MINUK en tant qu'opération de maintien de la paix de l'ONU, au même titre que l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (ATNUTO), ressort clairement. La MINUK est une administration dans tous les sens du terme, même s'il s'agit d'une administration intérimaire. Comme toute autre administration, elle est responsable de construire ou plus précisément de reconstruire le Kosovo sous tous ses aspects : sécuritaire, sociopolitique, économique et autres. Il importe qu'ayant pris une aussi importante initiative, l'ONU n'y mette pas fin prématurément. Il est par conséquent essentiel pour nous d'établir clairement nos objectifs et de veiller à les réaliser. En même temps, l'ONU doit toujours être consciente de la nécessité de garantir l'efficacité et la rentabilité de son administration et de l'utilisation de ses ressources.

À notre avis, il y a trois domaines critiques auxquels il convient de s'attaquer au Kosovo. Premièrement, il y a la situation en matière de sécurité au Kosovo et dans les environs. La violence politique contre les

minorités kosovars a augmenté une fois de plus après les élections municipales d'octobre dernier. Cette situation n'est bénéfique pour personne, et elle ne favorise certainement pas un retour à la normale au Kosovo. Il faut donc déployer tous les efforts pour freiner cette violence. Nous demandons à toutes les communautés ethniques du Kosovo de mettre fin aux actes qui visent à tuer ou à blesser. Tous ceux qui commettent des actes de cette nature doivent être très sévèrement châtiés. Nous exhortons donc la MINUK et la Force de paix au Kosovo (KFOR) à intensifier leurs efforts pour assurer la sécurité de toutes les communautés ethniques, en particulier les minorités, et à traduire en justice les auteurs d'actes violents. La coordination des activités de la police de la MINUK et de la KFOR, par le groupe chargé de constater la violence politique, constitue certainement un pas dans la bonne direction.

Il ne faut pas permettre au conflit dans la vallée de Presevo, juste à l'extérieur du Kosovo, de s'aggraver. Il pourrait déstabiliser la région et réduire à néant tous les progrès qui ont été accomplis au Kosovo. Tous les actes de violence commis dans la vallée de Presevo, notamment par des groupes extrémistes, doivent cesser. Nous nous félicitons de l'arrestation récente de neuf membres de l'Armée de libération de Presevo, Bujanovac et Medvedja (UCPMB) par la KFOR près de la frontière administrative avec la Serbie. La MINUK et la KFOR doivent prendre les autres mesures qui s'imposent pour régler ce problème. Nous nous félicitons également du fait que les autorités de la République fédérale de Yougoslavie et les représentants des communautés touchées ont engagé un dialogue qui pourrait faciliter le règlement du problème de la vallée de Presevo. Nous exhortons donc les deux parties à poursuivre ce dialogue.

Deuxièmement, je voudrais parler de la réconciliation entre les communautés ethniques. La résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité est claire quant au statut politique du Kosovo. Il ne faut pas permettre à cette question de diviser encore davantage le Kosovo, compte tenu de toutes les ramifications que cela pourrait avoir pour la région. Des efforts devraient plutôt être faits pour réconcilier les divers groupes ethniques au Kosovo. Évidemment, cela est plus facile à dire qu'à faire, mais s'il y a un mouvement dans la bonne direction, tous les groupes ethniques en bénéficieront.

Il est crucial d'encourager la tolérance ethnique pour rassembler toutes les communautés. Cette tolérance pourra être mise à l'épreuve lorsqu'un nombre

important de réfugiés appartenant à des groupes minoritaires retourneront volontairement au Kosovo. D'ici là, nous espérons que le cadre de sécurité élaboré par la MINUK et la KFOR encouragera les réfugiés appartenant à des groupes minoritaires à rentrer au Kosovo.

Nous souhaitons également aborder les questions difficiles qui empêchent la réconciliation. Tous les prisonniers politiques doivent être relâchés, et il faudrait révéler où se trouvent toutes les personnes disparues au Kosovo. Le changement récent au niveau de la direction de la République fédérale de Yougoslavie et de la Serbie nous permet d'espérer que les prisonniers politiques seront libérés rapidement. Nous espérons que la question des personnes disparues sera réglée sans tarder.

Troisièmement, il faut édifier la capacité d'autonomie et relancer l'économie au Kosovo. Les efforts de la MINUK pour établir des institutions et renforcer la capacité d'autonomie au Kosovo doivent être salués et appuyés. Toutes les communautés ethniques du Kosovo doivent participer à cet important processus menant à l'autonomie. Les élections à l'échelle du Kosovo ne devraient toutefois avoir lieu que lorsque les conditions propices seront réunies.

Des efforts devraient également être déployés pour favoriser le développement économique au Kosovo. Il faut prendre des mesures pour accroître le commerce avec le Kosovo ainsi que les investissements, puisqu'elles entraîneraient une spirale positive et un retour à la normale au Kosovo. Lorsque les Kosovars auront goûté aux fruits de la croissance économique, ils seront plus disposés à créer un environnement pacifique, stable et sûr afin de renforcer l'économie.

Je voudrais en terminant soulever une question importante : il faut faire preuve de réalisme. Il faudra

plusieurs années pour que la situation redevienne normale au Kosovo. Il sera donc essentiel que l'ONU et la communauté internationale continuent d'assister le Kosovo, et de faire preuve de patience en abordant ces trois domaines critiques.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne la parole à M. Guéhenno, qui répondra aux observations qui ont été faites.

M. Guéhenno (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais remercier le Conseil des chaleureuses paroles de soutien adressées au nouveau Représentant spécial du Secrétaire général. Comme je l'ai dit dans mon exposé, le soutien du Conseil est essentiel pour le succès de la Mission et je transmettrai à M. Hans Haekkerup les aimables paroles qui ont été prononcées à son endroit.

J'aimerais aborder deux questions qui ont été soulevées par l'Ambassadeur Gatilov. Tout d'abord, au sujet du travail qui se ferait à Berne concernant le cadre institutionnel du Kosovo, nous ne sommes pas au courant de ce travail et nous serions d'ailleurs heureux d'obtenir toute information sur ce travail. Deuxièmement, au sujet du rapport sur Racak, nous n'avons pas en mains ce rapport. Nous ne l'avons jamais vu. Nous avons été en contact avec la délégation de la Fédération de Russie et nous avons utilisé nos bons offices auprès des diverses institutions pour mettre la main sur ces informations. Nous poursuivrons ces efforts.

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y a plus d'orateur inscrit sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de son examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité demeure saisi de la question.

La séance est levée à 13 h 5.